

RAPPORT D'ACTIVITÉS



norwest
RÉSEAU SANTÉ MENTALE

Agrément Réseau Santé COCOF 2018-2020



Table des matières

Introduction	3
Historique	3
Structure organisationnelle du réseau	4
Assemblée générale.....	4
Les membres de l'ASBL	4
Procédure d'adhésion	5
Conseil d'administration	5
Employée	7
Les objectifs du réseau	7
Les activités du réseau	8
Construction d'un réseau élargi.....	8
Journée d'étude « Résonnons Ensemble »	8
Les ateliers.....	9
Suivi des ateliers.....	11
Espaces de rencontres et d'échanges intersectoriels	12
Les groupes par fonction.....	12
« Apéro/Petit-déjeuner Réseau ».....	14
Soutien à la première ligne	15
Collaborations entre MM, PF, SSM	15
Intervisions à l'hôpital Brugmann	16
Psychologue de première ligne	17
Communication	17
Logo.....	17
Lettre d'information.....	18
Site Internet	19
Participation au projet 107	19
Mission des antennes 107.....	19
Les réunions	20
Concertation multidisciplinaire	21
Les équipes mobiles	21
Mobiwest	22
Le Club Norwest	22
Participation des usagers et des proches	23
Perspectives et priorités	24
Annexes	26

Introduction

L'objectif de ce rapport est d'apporter une vue d'ensemble sur les avancées et les missions qui ont été portées par le réseau Norwest depuis l'obtention de son agrément via la COCOF en tant que « Réseau Santé » pour la période allant de l'année 2018 à 2020.

L'objectif général de l'ASBL Norwest est « de *promouvoir et d'organiser, prioritairement dans l'intérêt des habitants de la zone Nord-Ouest de la Région de Bruxelles-Capitale, un réseau de soins de santé mentale entre les acteurs de la Santé Mentale : professionnels, usagers et proches d'usagers.* » (Extrait de l'Annexe 1 : Statuts de l'ASBL NORWEST).

La première grande étape a été d'agrandir le réseau existant en l'ouvrant à l'ensemble de l'offre de soins et de services concernés par la santé mentale sur le Nord-Ouest de Bruxelles.

La seconde étape consistait à réorganiser la structure du réseau en fonction de l'arrivée de ses nouveaux membres et de son engagement officiel en tant qu'antenne du projet de réseau régional 107 bruxellois.

Est venu ensuite le temps des rencontres et des expériences intersectorielles. Comment concrètement pouvons-nous améliorer les soins en santé mentale sur le Nord-Ouest de Bruxelles, en s'appuyant sur les besoins des usagers et en favorisant leur intégration dans la communauté?

La dernière année de notre agrément et son renouvellement espéré nous permettra de faire un bilan sur les avancées et de définir nos prochains objectifs opérationnels de manière collective et participative dans le contexte de réorganisation des soins en santé mentale sur le territoire bruxellois au sein duquel nous sommes impliqués à titre d'antenne du réseau 107 régional.

Historique

Le réseau Norwest s'est mis en place, d'abord de manière informelle, dès 2013. Il s'est structuré afin d'apporter une réponse à un certain nombre de constats récurrents faits par les professionnels de différentes structures de santé mentale du territoire. Avant sa création, les réseaux opérationnels sur le territoire étaient essentiellement des réseaux informels créés au départ de la clinique ou de rencontres fortuites. Il n'existait pas d'espaces ni de lieux formalisés pour accueillir des réflexions et structurer l'organisation des soins sur le Nord-Ouest de Bruxelles. La prise en charge, en outre, était rarement pensée sur le long terme.

Par ailleurs, à cette époque, la réforme de la psychiatrie intitulée « Vers de meilleurs soins en santé mentale par la mise en place de circuits et de réseaux de soin » se met en place lentement sur le territoire de la région de Bruxelles Capitale. Les acteurs du Nord-Ouest s'en saisissent pour mobiliser les partenaires afin de repenser la prise en charge des personnes en souffrance psychique et tenter, ensemble, de soulever les défis auxquels elle est confrontée.

C'est ainsi qu'au printemps 2013, 4 institutions de la région (IHP Entre Autres, SSM Nouveau Primavera, SSM Le Norois et Clinique Sans Souci) ont organisé les premières concertations formelles rassemblant 3 hôpitaux, 5 Services de Santé Mentale (SSM), 4 Initiatives d'Habitation Protégée (IHP), 2 Maisons de Soins Psychiatriques (MSP), 1 service psychiatrique d'aide à domicile (SPAD), et une structure INAMI. Après plus de deux ans de réflexions communes, début 2015 les partenaires ont décidé de se constituer en ASBL afin d'officialiser leurs démarches et de faire un pas de plus dans la concrétisation d'un réseau sur le territoire du Nord-Ouest de Bruxelles. C'est ainsi que l'ASBL NORWEST est née.

Le projet a fait le pari d'associer d'emblée les usagers et les proches, tant dans l'élaboration du projet que dans sa mise en œuvre. En témoigne aujourd'hui leur participation en tant qu'administrateurs de l'ASBL et l'**Annexe 2: La Charte Norwest**, co-écrite par les professionnels, les proches et les usagers, que s'engagent à suivre les membres du réseau.

En juillet 2015, le réseau Norwest a créé un lieu d'accueil à bas seuil, le club Norwest. Depuis lors, ce lieu d'accueil est accessible à tous et gratuit. Il accueille une quarantaine de personnes par jour. Un chapitre lui est consacré.

En 2017, nous sommes reconnus comme antenne officielle du projet de réseau bruxellois 107 et début 2018, le réseau obtient l'agrément COCOF « Réseau ambulatoire Santé ».

Structure organisationnelle du réseau Norwest

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Trois assemblées générales ont eu lieu depuis de début de notre agrément: deux ordinaires (en mai 2018 et juin 2019) et une extraordinaire (en novembre 2018).

La première assemblée du 15 mai 2018 a rassemblé 20 membres. À cette occasion a été soumise au vote et adoptée une version révisée des statuts de l'ASBL, entérinant le fait que celle-ci allait dorénavant assumer les fonctions d'une antenne au sein du projet de réseau bruxellois « psy 107 ».

La seconde assemblée générale a eu lieu le 26 novembre 2018 et a réuni environ 60 membres. Celle-ci a permis aux nouveaux membres du réseau élargi de se rencontrer et de se familiariser tant avec les missions du réseau qu'avec le contexte plus général de la réforme des soins de santé mentale. Lors de cette AG nous avons invité les participants à se répartir dans cinq groupes liés aux fonctions de soins mises en avant dans le guide de la réforme 107. Chaque groupe a élu en son sein un représentant de fonction chargé de le représenter au CA de l'ASBL Norwest ainsi qu'au sein du groupe par fonction régional correspondant.

Enfin, l'assemblée du 18 juin 2019 a été l'occasion pour la cinquantaine de membres présents notamment de découvrir le rapport d'activités 2018 et d'avoir un compte-rendu de la **Journée d'étude « Résonnons ensemble »** organisée en février de cette année et des groupes de travail ayant émergé à cette occasion.

LES MEMBRES DE L'ASBL

Les membres actuels du réseau Norwest sont les suivants :

- **Dans le domaine de la santé mentale** : Bewust Woning Primavera, BW Thuis, Clinique Sans Souci – Maison d'En Face, Club Norwest, Centre social et psychologique Le Lien, Dagcentrum Thuis, ASBL En Route, Hôpital de Jour Paul Sivadon, IHP Entre Autres, La lampe à bouton, Le coin des Cerises, ASBL Le Funambule, MSP Dr J. Ley (site Schweitzer), Similes Brussel, Similes Bruxelles, SSM Champ de la Couronne, SSM D'Ici et d'Ailleurs, SSM Le Norois, Nouveau Centre Primavera, ASBL Psy Cause, PVT Thuis, Service de Psychiatrie de l'Hôpital universitaire Brugmann, SPAD¹ Prisme Nord-Ouest, ASBL Uilenspiegel, l'UPPSY
- **Dans le domaine de la santé générale** : Antenne Tournesol, Cité Santé, Centre de Planning Familial de Berchem-Sainte-Agathe, Fédération des Associations des Médecins Généralistes de Bruxelles, le Groupement des Généralistes du nord-ouest de Bruxelles, Maison Médicale Calendula, Maison

¹ Soins Psychiatriques pour personnes séjournant À Domicile

Médicale Esseghem, Maison Médicale du Vieux Molenbeek, Maison Médicale Les Primevères, Maison Médicale Médi-Yen, Maison Médicale Kattebroek, Wijkgezondheidscentrum De Brug, Doktersjette praktijk

- **Dans le domaine culturel** : L'Armillaire, Centre culturel Archipel 19, Centre culturel de Ganshoren (La Villa), Collectif de théâtre Pourquoi pas nous, Culture Bruxelles Nord-Ouest
- **Auprès de publics avec des besoins spécifiques** : ASBL Diogènes, Huis van Vrede, Leger des Heils, SAHAM, réseau SMES-B
- **Dans le domaine social** : le service développement social du CPAS de Jette, Fami-Home, Housing First Belgium – le service prévention BRAVVO (Laeken et Neder-over-Hembeek)
- **Dans le domaine des assuétudes** : Enaden, Le Pélican, Projet Lama

PROCÉDURE D'ADHÉSION

Le réseau est en permanence ouvert à l'arrivée de nouveaux membres. Tout service qui rencontre les objectifs et les valeurs de l'ASBL tels que définis par ses statuts (cf. **Annexe 1 : Statuts de l'ASBL NORWEST**) et sa charte (cf. **Annexe 2: La Charte Norwest**) peut introduire une demande d'adhésion via un formulaire spécifique (cf. **Annexe 3 : Formulaire de demande d'adhésion**). Ces demandes sont discutées et, le cas échéant, approuvées lors du conseil d'administration qui suit la réception de la demande d'adhésion.

Chaque membre qui entre dans l'association s'engage donc à poursuivre les objectifs de l'ASBL et ce, suivant les principes mis en avant dans la Charte : une vision émancipatrice de l'utilisateur qui dirige son trajet de soin, des compétences complémentaires et partagées entre les différents prestataires d'aide et de soin, la relation entre l'utilisateur et le soignant comme pierre angulaire, la continuité des soins et l'accessibilité des soins.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration (CA) se réunit en moyenne une fois par mois (sauf pendant les vacances scolaires) la semaine précédant le comité de réseau régional (CRR). Il a une fonction d'organe stratégique du réseau, c'est par lui que sont prises toutes les décisions liées aux différents projets, évaluées selon les objectifs de l'ASBL. Le CA est composé de professionnels représentant la diversité de ses membres et la transversalité du réseau :

- **5 « garants de fonction »** - selon les fonctions décrites dans le « Guide vers de meilleurs soins en santé mentale par la réalisation de circuits de soins et de réseaux de soins » - désignés par leurs pairs lors de l'AG au sein des « groupes par fonction » correspondants ;
- **2 représentants des usagers et des proches**, également désignés par leurs pairs ;
- **5 personnes élues** par l'assemblée générale via un processus de déclaration préalable de candidature et d'exposé des motivations ;
- **1 porteur de projet**, soit les partenaires qui, dans le cadre d'un projet financé par une autorité publique, ont pris une responsabilité dans le réseau Norwest en tant qu'employeur.

Composition actuelle du conseil d'administration		
Garant de fonction 1	poste vacant ²	
Garante de fonction 2	Isabelle Vertriest	SPAD Prisme
Garant de fonction 3	Niels Osselaer	Club Norwest
Garant de fonction 4	Charles Kornreich	CHU Brugmann
Garant de fonction 5	François Kinkin	IHP Entre Autres
Représentant usagers	poste vacant ³	
Représentant proches	Olivier De Gand	Interface ⁴
Administrateur élu sur candidature	Benoît Fleischman	Clinique Sans Souci
Administratrice élue sur candidature	Stéfania Marsella	Maison Médicale Calendula
Administratrice élue sur candidature	Maxime Radisson	SSM Champ de la Couronne
Administrateur élu sur candidature	Jan Van Ertvelde	Personne physique
Administrateur élu sur candidature	Michel Vandebussche	Personne physique
Porteur de projet	Laurence Corbiau	SSM Le Norois
Invité permanent	Hassane Moussa	PFCSM ⁵
Invitée permanente	Sylvie Detaille	Coordinatrice réseau

LES CINQ FONCTIONS

La fonction 1 concerne les actions de proximité, dans l'espace communautaire visant la prévention, la promotion, la détection précoce de troubles psychiques, le diagnostic, une première intervention et la continuité thérapeutique sur le long terme.

La fonction 2 concerne l'offre mobile, alternative à l'hospitalisation, rapidement accessibles aux personnes là où elles vivent, avec (2a) une intervention immédiate, intensive et limitée dans le temps ou (2b) un suivi sur le plus long terme.

La fonction 3 concerne la mise en place des programmes spécifiques de développement des capacités des personnes et visant une réinsertion sociale et/ou professionnelle.

La fonction 4 concerne l'observation et le traitement résidentiels spécifiques, mettant l'accent sur les soins aigus, sur l'établissement de diagnostic et sur la prise en charge intensive.

La fonction 5 concerne l'hébergement protégé et intégré dans le tissu social visant à soutenir l'organisation de la vie quotidienne et faciliter l'insertion sociale.

² Naïma Bouali (Fédération des Associations des Médecins Généralistes de Bruxelles) a présenté sa démission au conseil d'administration le 15 décembre 2019.

³ Ali Najibi a représenté activement les usagers jusqu'en juin 2019. Il est décédé le 25 décembre 2019.

⁴ Concertation entre les (ex)usagers, les proches et les associations de patient(s) et de proches, groupe soutenu par la PFCSM.

⁵ Plate-forme de Concertation pour la Santé Mentale en Région de Bruxelles-Capitale.

Dates de rencontre du CA en 2019	Nombre de participants
28 janvier	10 + 2 invités
25 février	10 + 2 invités
20 mars	10 + 1 invité
24 avril	4 + 4 invités
27 mai	7 + 1 invité
16 juin	6 + 3 invités
23 septembre	5 + 1 invité
14 octobre	7 + 2 invités
18 novembre	6 + 3 invités
9 décembre	7 + 1 invité

L'ordre du jour contient systématiquement un point sur le retour du dernier comité de réseau régional (CRR) et un point sur la vie du club.

Les membres du Conseil d'Administration ont désigné en leur sein un Bureau qui est composé de la manière suivante :

<i>Président</i>	Dr Benoît FLEISCHMAN
<i>Vice-Président</i>	François KINKIN
<i>Trésorier</i>	Michel VANDENBUSSCHE
<i>Secrétaire</i>	Jan VAN ERTVELDE

EMPLOYÉE

Sylvie DETAILLE est employée comme coordinatrice de l'ASBL Norwest à mi-temps par le SSM Le Norois depuis le 18 juin 2019. Elle dispose d'un bureau dans les locaux du Club Norwest.⁶

Les objectifs du réseau

« L'association a pour but de **promouvoir** et **d'organiser**, prioritairement dans l'intérêt des habitants de la zone Nord-Ouest de la Région de Bruxelles-Capitale, un **réseau de soins de santé mentale entre les acteurs de la Santé Mentale : professionnels, usagers et proches d'usagers**. » (Extrait des statuts de l'ASBL Norwest)

Les objectifs mis en avant dans notre demande d'agrément « Réseau Santé » à la COCOF étaient alors:

- Fédérer les moyens des différents acteurs afin de fournir une réponse optimale à l'utilisateur ;
- Améliorer le travail en réseau du territoire ;
- Développer des réseaux outils de communication entre les partenaires du réseau ;
- Avoir une meilleure implication des usagers dans les structures de soin (y compris dans les organes décisionnels) ;
- Poursuivre le projet du lieu d'accueil à bas taux d'exigence sur notre territoire ;
- Créer une articulation entre les différents professionnels des soins de santé (médecin généraliste/ psychiatre).

⁶ Adresse : 93, avenue Jacques Sermon à 1090 Jette

Les activités du réseau Norwest

CONSTRUCTION D'UN RÉSEAU ÉLARGI

Depuis l'engagement d'une personne à la coordination, environ trois cents fédérations, institutions et services du secteur de la santé mentale, du secteur social, du secteur culturel, du secteur résidentiel ainsi que de la toxicomanie furent informés de l'existence du réseau Norwest et invités à faire sa connaissance lors de rencontres individuelles ou collectives. Chaque fois que cela était possible, la coordinatrice s'est rendue chez les services intéressés pour présenter le réseau Norwest à la direction ou lors d'une de leurs réunions d'équipe. Lorsque des rencontres individuelles ne pouvaient être organisées, les services concernés étaient invités à prendre part à des séances d'information en groupe organisées dans les locaux du Club Norwest. Huit séances collectives furent organisées au total.

Fin décembre 2019, le réseau Norwest comptait 69 membres. D'un petit réseau local centré sur la psychiatrie, nous sommes devenus un véritable *réseau intersectoriel* d'acteurs actifs auprès des personnes en souffrance psychique sur l'entièreté de la zone du Nord-Ouest de Bruxelles. Certes les membres ne sont pas tous également impliqués, mais globalement nous constatons que le réseau répondait à un réel besoin : celui de permettre aux acteurs présents dans la zone de se rencontrer et échanger ensemble autour d'enjeux communs par-delà les frontières de leurs secteurs d'appartenance. Le réseau reçoit un accueil particulièrement chaleureux de la part des **acteurs des secteurs social et culturel**. Plusieurs d'entre eux nous ont remerciés de cette opportunité nouvelle qui leur est offerte de pouvoir enfin **rencontrer les acteurs de la santé mentale** sur un pied d'égalité et briser cette tour d'ivoire dans laquelle, trop souvent, ces derniers avaient la réputation de se retirer.

Aujourd'hui, les nouveaux membres nous rejoignent par le bouche à oreille ou suite aux activités que nous organisons. Le site internet sur lequel nous travaillons facilitera l'accès aux informations nécessaires concernant notre projet et le contexte dans lequel il s'inscrit à tout service potentiellement intéressé d'adhérer au réseau.

JOURNÉE D'ÉTUDE « RÉSONNONS ENSEMBLE »

Au commencement deux membres partenaires du réseau se questionnent sur les outils qui pourraient être développés pour faciliter le travail en réseau autour de l'usager sur le Nord-Ouest de Bruxelles. Au milieu de l'année 2017, un groupe de travail intitulé alors « Groupe Outils » s'est mobilisé autour de la question et était constitué de travailleur-se-s du secteur santé mentale, assuétudes, médecine générale et de représentantes des usagers et des proches. Après avoir fait le tour des différentes initiatives déjà existantes à Bruxelles, en Belgique ou à l'étranger, le groupe réalise qu'avant tout, le réseau a besoin de se connaître et de disposer d'un espace pour échanger sur la notion de travail en réseau autour de l'usager. Quels en sont les leviers ? Quels en sont les freins ? Comment peut-on amener plus de participation des membres ?

C'est ainsi que l'idée d'une journée d'étude s'est petit à petit imposée pour finalement être concrétisée le 26 février 2019 (cf. **annexe 4 : Affiche de la journée d'étude "résonnons ensemble"**), en rassemblant 120 membres (travailleurs, indépendants, usagers, proches et coordinations) dans un cadre convivial et propice aux échanges productifs.

Le groupe a choisi de se faire accompagner par Collectiv-a, un collectif de facilitateurs et facilitatrices spécialisé en sociocratie et en gouvernance partagée. La technique du **forum ouvert** a été retenue pour structurer les échanges. Ce mode de travail en groupe a suscité beaucoup d'engouement de la part des participants. L'idée est de faire émerger des sujets en grand groupe pour ensuite créer des

ateliers ou des tables d'échanges autour de chacun de ces thèmes. Les participants circulent de table en table au gré de leurs envies et agrémentent ainsi deux, trois ou plusieurs débats. Une personne est chargée de rester à chaque table pour pouvoir informer les nouveaux arrivants de ce qui a déjà été dit et fournir un compte-rendu en séance plénière.

Ainsi, à partir de la question « *Comment développer des partenariats dynamiques, utiles et durables au service de tous ?* », la journée s'est organisée comme suit :

- 11h30 - 12h30 : Introduction au forum ouvert et séance plénière
- 12h30 - 13h30 : Lunch
- 13h30 - 14h15 : Ateliers "Emergence I"
- 14h15 - 15h : Ateliers « Emergence II »
- 15h - 15h30 : Retour en séance plénière
- 15h30 - 16h15 : Atelier « Convergence »
- 16h15 - 17h : Retour en plénière et conclusion

Les ateliers

La première séance plénière a permis de faire émerger 22 sujets autour desquels se sont organisés les deux premières séries d'ateliers :

<i>Quels sont les espaces de liberté pour inventer ensemble ?</i>	<i>Le patient comme chef d'orchestre du réseau</i>	<i>Organisation d'activités entre différentes structures pour créer du lien entre usagers et soignants</i>
<i>Création d'une maison de crise</i>	<i>Santé mentale et santé communautaire : quelle articulation ?</i>	<i>Problématique du logement</i>
<i>Secret professionnel partagé</i>	<i>Dialogue ouvert et confiance</i>	<i>Prévention</i>
<i>Informations et communication</i>	<i>Quels sont les espaces de liberté pour inventer ensemble ?</i>	<i>Ethique du R (Réseau/Rétablissement)</i>
<i>Activités "bien-être" "inter-centre"</i>	<i>La solitude, comment s'intégrer quand on est isolé ?</i>	<i>Financement</i>
<i>Articulation du travail ambulatoire privé avec le réseau Norwest</i>	<i>Usagers et intervenants, comment collaborer ?</i>	<i>Créer un espace de rencontre professionnels et usagers</i>
<i>La mobilité dans l'accompagnement</i>	<i>Réseau et saturation</i>	<i>Oser le changement des mentalités</i>

Une deuxième séance plénière a permis de faire converger les différentes discussions vers 13 thèmes autour desquels se sont organisés les derniers ateliers de l'après-midi :

Nom de l'atelier	Quoi?
SENSIBILISATION AU SEIN DES ÉCOLES	Mettre en place des séances de sensibilisation aux questions de santé mentale au sein des écoles de 5 ^{ème} et 6 ^{ème} secondaire. Volonté de co-créer avec un usager.
CULTURE ET SANTÉ MENTALE	Faciliter les échanges entre centres culturels et acteurs en santé mentale pour susciter une mutualisation, des possibilités d'échanges. Comment intégrer la thématique de la santé mentale dans la programmation culturelle et toucher le grand public?
JOURNAL "INFOS DU RÉSEAU"	Création d'un journal pour les professionnels et les usagers reprenant des activités qui peuvent venir soutenir le parcours des usagers et des articles présentant des institutions membres du réseau.
APÉRO RÉSEAU	Rencontres informelles pour favoriser les rencontres et l'interconnaissance. Ouvert à tous.
BIBLIOTHÈQUE VIVANTE	Les « livres » sont des personnes, ici avec des souffrances psychiques/psychiatriques et leurs pages sont parcourues au gré d'une conversation. Les « lectures » sont des temps en tête à tête avec le public qui entre dans la bibliothèque vivante.
SEMAINE DE LA SANTÉ	Sensibilisation à la souffrance mentale dans le cadre de la Semaine de la Santé à Molenbeek (Septembre 2019)
AGENT DE LIAISON	Instaurer un nouveau rôle de « garant de réseau » au sein des différentes structures du réseau Norwest pour mettre en adéquation les besoins et les ressources et faciliter la communication intra-réseau.
SECRET PROFESSIONNEL PARTAGÉ	Organiser une demi-journée d'échange sur le sujet au niveau du réseau Norwest. Pouvoir mettre en place des concertations multidisciplinaires autour de l'usager pour débloquer des situations complexes.
PATEFORME NW	Création d'un site internet pour le Norwest.
SANTÉ MENTALE ET EXIL/IMMIGRATION	Groupe de réflexion autour de la santé mentale et des publics issus de l'exil ou de l'immigration. Comment aborder la problématique (ex : un patient qui déclare être victime de "sorcellerie") avec notre schéma classique de prise en charge ? - Comment faire cohabiter (tabou, tradition, préjugés) entre les intervenants et les familles par rapport au patient ? - Quels sont les freins pour les travailleurs sociaux ?
COLLABORATION SSM - MM ET PLANNING FAMILIAUX	Collaboration entre les maisons médicales et les plannings familiaux avec les services spécialisés en santé mentale (formation, sensibilisation, intervision, supervision). Questionner la sortie de l'hôpital.
ELARGIR LE PROJET SANTÉ/LOGEMENT DE MOLENBEEK AU NORD-OUEST DE BRUXELLES	Réunir les acteurs logement et santé mentale du Nord-Ouest dans un lieu pour discuter des problématiques qui leur sont spécifiques.
ORGANISER UNE JOURNÉE ENTRE USAGERS ET PROFESSIONNELS	Organiser une journée qui regroupe usagers et intervenants où on peut discuter du soin, de la psychiatrie, des parcours de chacun et chacune mais aussi simplement apprendre à mieux se connaître.

(L'Annexe 5: Ateliers de la journée d'étude Résonnons Ensemble présente un compte-rendu plus détaillé du contenu des ateliers)

Suivi des ateliers

Une fiche d'identité accompagnait chaque atelier/projet-en-devenir avec le nom, le « quoi/comment ? » et la liste des participant·e·s avec leurs adresses e-mails. Quelques semaines après la journée, ceux-ci ont été contactés par la coordinatrice pour voir quelle suite ils-elles souhaitaient donner à l'atelier et de quelle manière le réseau pouvait leur apporter son soutien. D'une manière générale, les personnes qui ont souhaité donner une suite aux projets souhaitaient le faire de manière relativement autonome avec le soutien du réseau lorsqu'ils le jugeraient opportun. Etant donné la charge de travail liée à la coordination et le nombre de projets, il était de toute manière illusoire de voir l'ensemble de ces projets co-gérés par la coordination. Cela dit, un modèle fortement décentralisé a sans doute plus de chance de fonctionner s'il est inscrit dans une structure solide qui permet de trouver les ressources nécessaires en cas de besoin et d'échanger des informations avec le reste du réseau de manière efficace. Par ailleurs, on connaît la réalité difficile des travailleurs dans le secteur social et de la santé : la charge de travail ne fait qu'augmenter et les situations rencontrées sur le terrain sont de plus en plus complexes. Aucun étonnement donc quant au fait que certains projets soient restés dormant.

Néanmoins, on peut affirmer que cette journée, si elle a permis à chacun de se rencontrer et d'échanger sur des sujets de fond, a aussi été un réel tremplin pour le développement de projets pertinents et cohérents pour une amélioration de la prise en charge de soins en santé mentale sur le Nord-Ouest de Bruxelles, comme en démontre le tableau ci-dessous.

Nom de l'atelier	Etat d'avancement (mars 2020)
SENSIBILISATION AU SEIN DES ÉCOLES	Le projet est porté par des travailleuses de Prisme, Sans souci et Entre Autres. Quatre écoles ont été contactées. Une école a répondu favorablement à la proposition. Le module déjà préexistant de Prisme sert de base pour construire les séances. Le module est toujours en construction et une rencontre avec l'ASBL INCONTRI a eu lieu.
CULTURE ET SANTÉ MENTALE	Les échanges se font principalement au sein du groupe local « F3 : réhabilitation psycho-sociale » au sein duquel le secteur culturel est représenté par 3 des centres culturels du Nord-Ouest. Cette représentativité du secteur culturel est assez unique dans le paysage des réseaux en santé mentale. Cf. Les groupes par fonction .
JOURNAL "INFOS DU RÉSEAU"	Le groupe s'est réuni 6 fois depuis la journée d'étude est composé de représentant·e·s d'Entre Autres IHP, du Pélican ASBL, du Coin des Cerises ASBL et de la Maison d'en face ASBL. Le groupe a rencontré le groupe local F3 (cf. Les groupes par fonction) pour envisager une collaboration entre eux deux.
APÉRO RÉSEAU	3 « Apéros réseaux » ont lieu en 2019 : <ul style="list-style-type: none">• Jeudi 18 avril à 16h au Club Norwest (+/- 25 participants)• Lundi 24 juin à 16h dans les locaux du SPAD Prisme (+/- 10 participants)• Jeudi 29 août à 16h au SSM Champ de la Couronne (+/- 15 participants) Le groupe s'est réuni le 24 octobre et a décidé de passer à la formule « Petit-déjeuner » (cf. « Apéro/Petit-déjeuner Réseau ») afin de pouvoir convenir davantage aux disponibilités des travailleurs. 3 rencontres sont déjà prévues en 2020.
BIBLIOTHÈQUE VIVANTE	Le projet a été amené par Archipel 19 au sein de "La concertation ASBL " dont il fait également partie. Des formations à devenir "Livre Vivant" vont être organisées et relayées par le réseau Norwest de janvier à juin 2020.

	En juin 2020 aura lieu une grande "Bibliothèque vivante" à Bruxelles où les personnes qui ont suivi les formations auront l'occasion de témoigner de leur vécu au travers de cet outil de récit.
SEMAINE DE LA SANTÉ	La semaine de la santé de Molenbeek a eu lieu du 21 au 27/09/19. Les organisateurs ont choisi de sensibiliser au handicap avec une projection des films de l'EOP le lundi 23/09 et la journée du 26/09 a mis le focus sur les troubles autistiques avec une projection de films et différentes interventions de proches et de travailleurs du secteur. Ces informations ont été relayées par le réseau Norwest.
AGENT DE LIAISON	En suspens.
SECRET PROFESSIONNEL PARTAGÉ	En suspens.
PATEFORME NW	Le volet « communication » est pris en charge par le CA et la coordination. Cfr Site internet .
SANTÉ MENTALE ET EXIL/IMMIGRATION	En suspens.
COLLABORATION SSM - MM ET PLANNING FAMILIAUX	Le SSM le Norois et le SPAD Prisme mettent chacun à disposition des moments pour organiser des rencontres avec les équipes des maisons médicales. Voir : Collaboration entre maisons médicales, plannings familiaux et services spécialisés en santé mentale .
ELARGIR LE PROJET SANTÉ/LOGEMENT DE MOLENBEEK AU NORD-OUEST DE BRUXELLES	Pour l'instant, il n'y a pas de groupe de travail spécifique qui s'est mis en place sur le Nord-Ouest. Des travailleurs de la clinique Sans Soucis et des IHP Entres Autres participent au groupe de travail qui s'est consolidé à Molenbeek et qui réunit plus de 100 membres. Nous sommes un relais réciproque de diffusion d'informations, ce qui permet également à leurs membres d'assister à des activités organisées par le réseau Norwest.
ORGANISER UNE JOURNÉE ENTRE USAGERS ET PROFESSIONNELS	En suspens.

Rencontres préparatoires	Nombre de participants
12 février 2018	8
12 mars 2018	5
16 avril 2018	8
17 septembre 2018	8
11 octobre 2018	8
20 novembre 2018	Non mentionné (12 ?)
17 décembre 2018	Non mentionné (12 ?)
04 février 2019	Non mentionné (12 ?)
20 février 2019	Non mentionné (12 ?)

Préparation du « forum ouvert » (avec Collectiv-a)	Nombre de participants
08 février 2019	13
12 février 2019	8

4.3 ESPACES DE RENCONTRES ET D'ÉCHANGES INTERSECTORIELS

Les groupes par fonction

En novembre 2018, les nouveaux « représentants de fonction » sont invités, suite à leur élection, à organiser des rencontres de travail avec les représentants des services membres du Norwest

concernés par la même fonction. L'objectif étant de permettre aux acteurs locaux d'être tenus au courant de l'actualité 107 et de celle du réseau Norwest puisque les représentants assistent au conseil d'administration et aux groupes de travail régionaux (Cf. Les réunions).

Cette fois encore, c'est sur un mode décentralisé que ces groupes se sont organisés. Le·la représentant·e de fonction est chargé·e de lancer les invitations, rédiger un ordre du jour, faciliter la rencontre et en faire le compte-rendu.

Le premier groupe a s'être constitué est celui rassemblant les acteurs de la « **Fonction 3-réhabilitation psycho-sociale** »⁷. Ses participants ont décidé, à la première rencontre, de mettre l'accent sur la convivialité en proposant à chaque participant d'accueillir le groupe dans son institution. Un temps est également réservé pour présenter des vignettes cliniques pour lesquelles le travail en réseau a (eu) du sens et permettre aux participants d'interagir voire, de lancer des pistes pour débloquer une situation. La remise à l'emploi, l'accès à la culture, le volontariat, l'actualité politique sont autant de sujets qui sont également abordés lors de ces rencontres.

Notons que les représentants des **centres culturels** du Nord-Ouest sont des participants réguliers à ces rencontres. Cela a permis de donner plusieurs formes de collaboration :

- Le centre culturel Archipel 19 a choisi de travailler (entre autres) sur la thématique de la santé mentale pour son fil rouge de saison 19-20 ;
- Suite à des échanges entre Archipel 19 et le Pélican, des séances de cinéma et le bar ont été expérimentés "sans alcool" pour faciliter la venue des personnes sujettes aux addictions ;
- Une exposition des travaux des enfants du Norois a été présentée (en 2019) au Centre culturel de Jette avec une série d'animations organisées en parallèle pour susciter une meilleure circulation des publics. Ils réitèrent en 2020 ;
- Des tarifs préférentiels sont octroyés aux les usagers du club Norwest pour certaines activités culturelles ;
- Une séance de travail rassemblant les professionnels des 2 secteurs (culture et santé mentale) a été organisée à Archipel 19 autour des thématiques suivantes : l'accueil du public, la programmation, l'animation des ateliers ;
- Des membres du Club Norwest se sont impliqués dans les ateliers de préparation de la Zinneke Parade.

Date rencontres F3	Lieu	Nombre de participants
14 janvier 2019	Club Norwest (Jette)	9
18 février 2019	Centre de jour Thuis (Ganshoren)	15
01 avril 2019	Maison d'en face (Sans Soucis) (Jette)	Pas de PV
13 mai 2019	Centre Culturel Archipel 19 (Berchem Sainte Agathe)	10
23 juin 2019	Club Norwest (Jette)	9
23 septembre 2019	Centre Communautaire Maritime (Molenbeek)	9
4 novembre 2019	Le Pélican (Koekelberg)	8

⁷ La fonction 3 concerne la mise en place des programmes spécifiques de développement des capacités des personnes et visant une réinsertion sociale et/ou professionnelle. Exemples : centre de jour, centre de réadaptation fonctionnelle, etc.

Le groupe « **Fonction 1 : première ligne d'aide et de soin du Norwest** »⁸ a commencé à se réunir à partir du 08 mai 2019 et a multiplié les réunions jusqu'à la fin de l'année 2019 avec un nombre relativement réduit de participants provenant de deux maisons médicales (dont une personne représentant la fédération des maisons médicales du Nord-Ouest), un ou deux CPAS, une psychologue de première ligne, un cabinet de médecins généralistes et un service de santé mentale. Plusieurs éléments peuvent être d'emblée avancés pour expliquer ce nombre peu élevé de participants : le nombre encore insuffisant de représentants de l'aide sociale de première ligne dans le réseau Norwest, la surcharge quotidienne de travail vécue par la plupart des acteurs et le manque de structure et d'objectifs clairs sont certainement ceux qui sont les plus évidents à observer. Le 15 décembre 2019, la représentante de fonction a présenté sa démission au CA invoquant une surcharge de travail liée à son activité principale de médecin généraliste. Les réunions mensuelles avaient néanmoins permis aux participantes de fixer, fin 2019, un thème de travail : « **La communication avec les services hospitaliers pendant et après l'hospitalisation des usagers** » avec la

GROUPE PAR FONCTION VS INTER-FONCTION

Sur les 5 fonctions, seulement 2 groupes se sont organisés au niveau local. Outre la surcharge de travail évoquée plus haut, certains questionnent également l'intérêt de créer un nouveau groupe de travail chargé de traiter de questions qui se travaillent également au niveau régional et/ou pour lesquelles, un modèle de travail plus transversal est plus adéquat. La question du logement, par exemple, concerne tant les services sociaux de première ligne, les services de logement, les services de médiation, les médecins généralistes, le secteur assuétude, la santé mentale. Un autre exemple est la thématique justement soulevée par le groupe F1 (la collaboration avec les services hospitaliers).

proposition d'organiser une demi-journée d'étude sur le sujet. Ceci afin de rassembler davantage d'acteurs ne pouvant être présents aux réunions mensuelles.

Le sujet ayant par ailleurs surgit dans les deux dispositifs mis en place pour venir en soutien à la première ligne (cfr chapitre 4.4 Soutien à la première ligne) le groupe a décidé d'observer la manière dont la question y était traitée et de faire un bilan dans le courant du premier semestre 2020.

Date des rencontres F1	Nombre de participants
8 mai 2019	5
5 juin 2019	5
25 juillet 2019	6
22 août 2019	3
26 septembre 2019	4
24 octobre 2019	4
28 novembre 2019	3

« Apéro/Petit-déjeuner Réseau »

Les « Petits déjeuners réseau » ont remplacé les « Apéro réseaux » (cf. suivi des ateliers) et sont l'occasion de rassembler les professionnels (coordinations et employés), les usagers et leurs proches dans un climat convivial où on laisse, le temps d'un café et d'un croissant, les préoccupations diverses sur le côté pour faire la place à la rencontre entre personnes, quel que soit son statut et son histoire. Les institutions qui le souhaitent accueillent tour à tour les participants dans leur institution. Il n'est

⁸ La fonction 1 concernant les actions de proximité, dans l'espace communautaire visant la prévention, la promotion, la détection précoce de troubles psychiques, le diagnostic, une première intervention et la continuité thérapeutique sur le long terme. Ex : services de santé mentale, maisons médicales, etc.

pas facile de changer ses habitudes, d'aller seul vers un lieu qu'on ne connaît pas. Les petits déjeuners sont donc également une opportunité de franchir cette étape dans un cadre informel et chaleureux.

3 rencontres sont prévues durant le premier semestre 2020 et deux ont déjà eu lieu à l'écriture de ce rapport. Le premier petit-déjeuner a été organisé par le centre culturel Archipel 19 et a rassemblé environ 25 personnes issues de 5 institutions différentes et la seconde édition a eu lieu à la maison médicale Calendula rassemblant 31 personnes issues de 9 institutions. Entre 30 à 40% des participants étaient des usagers.

4.4 SOUTIEN À LA PREMIÈRE LIGNE

Un des objectifs du réseau est la mise en lien des acteurs de la première ligne d'aide psycho-médico-sociale avec les acteurs spécialisés en santé mentale. Pour ce faire, nous organisons des interventions et de supervisions. L'objectif est de pouvoir soutenir les équipes de première ligne au niveau du diagnostic, de la prise en charge de personnes souffrant de troubles psychiques/psychiatriques. Ces espaces d'échanges permettent également de questionner et d'améliorer la collaboration entre les services.

Collaboration entre maisons médicales, plannings familiaux et services spécialisés en santé mentale

Suite à la journée d'étude, un groupe de pilotage s'est formé pour mener à bien la suite de l'atelier portant sur ce sujet. Il est composé de représentants de la maison médicale Calendula, du SPAD Prisme et du SSM Le Norois. Prisme propose des interventions aux équipes pluridisciplinaires et les SSM, des supervisions pour les médecins généralistes, assurées par leur médecin psychiatre. Concernant ces dernières, les maisons médicales s'adossent au SSM qui est le plus proche de leur zone d'action.

L'objectif premier est d'apporter ou de **renforcer l'expertise en santé mentale** (médicale ou non) à l'ensemble de l'équipe de la maison médicale et **d'éviter le renvoi systématique vers des services spécialisés** lorsque l'équipe est confrontée à des situations complexes.

Quatre supervisions ont déjà eu lieu : les 16 octobre 2019 et 13 janvier 2020 (Maison Médicale Calendula) et les 15 novembre 2019 et 12 décembre 2019 (Maison Médicale Kattebroek et Maison Médicale Primevères). Elles ont été encadrées par le docteur Fleischman (SSM Le Norois, Clinique Sans Soucis). Ces premières rencontres ont permis aux médecins généralistes d'aborder la question du suivi médicamenteux de leurs patients psychiatriques n'étant pas ou plus suivis par un service spécialisé. Elles ont également été l'occasion d'échanger des informations par rapport aux secteurs de soins respectifs (maison médicale, service de santé mentale et hôpital psychiatrique) et d'aborder la question de **la continuité des trajets** entre ceux-ci.

Trois interventions ont eu lieu à la Maison Médicale Calendula : les 19 septembre 2019, 24 novembre 2019 et 11 février 2020. Elles ont été encadrées par Oriane Gomes, Julie Oderno et Isabelle Vertriest (Prisme). Elles permettent aux équipes de **prendre du recul** par rapport à des situations cliniques complexes, associées à un trouble psychiatrique/psychique, qui demandent un suivi pluridisciplinaire au sein de l'équipe de la maison médicale. Certaines situations peuvent être vécues difficilement par un ou plusieurs membres de l'équipe et ces rencontres sont l'occasion pour chacun de partager son point de vue expérientiel. Les intervenants de Prisme apportent leur **expertise** et leur **soutien**. Ces échanges peuvent également mettre en lumière certains aspects de l'organisation interne de l'institution comme le démontre cet exemple décrit par Oriane Gomes, coordinatrice de Prisme : *« Nous avons abordé le cas d'une personne qui fait usage de la maison médicale depuis des années (généraliste, kiné, aide sociale, groupe communautaire, accueil). Petit à petit, cette personne a*

commencé à mettre à mal le cadre de l'institution : dépôt d'affaires personnelles suite à une situation de logement précaire, usage de l'accueil comme lieu d'échange avec d'autres pour promouvoir ses propres services professionnels (non reconnus ni institués dans la maison médicale), usage à outrance de la possibilité de rdv (visites hebdomadaires sans motif médical ou social) afin de faire état de sa situation et se déverser. La situation a pris une telle ampleur que certains travailleurs se sentent épuisés. Ce patient semble s'attacher fortement à toute personne lui manifestant une écoute sans percevoir le cadre dans lequel celle-ci s'inscrit et ses limites. L'équipe s'interroge quant à la manière de recadrer les interventions et a peur des réactions excessives de la personne. L'équipe a pu prendre conscience de la nécessité de malgré tout ré-affirmer le cadre face au patient afin de se protéger. »

Le cas suivant illustre encore une fois les questionnements auxquels peut faire face une équipe de soin de première ligne généraliste : « *Il s'agit d'une mère en difficulté avec l'un de ses trois enfants, majeur, atteint d'un trouble psychique grave qui mène à des crises récurrentes, virulentes et parfois violentes agrémentées d'un refus de soins exprimé. Le questionnement des travailleurs de la maison médicale concernait sur la place qu'ils occupaient pour cette dame qui venait se confier chez sa généraliste notamment. Ayant déjà dû intervenir pour hospitaliser par injonction le fils de cette dame, le médecin se questionnait sur la qualité du lien tissé avec la bénéficiaire. Finalement, il fut conclu que cette dame utilisait la maison médicale comme lieu témoin de son histoire et de ses difficultés, de son évolution, un lieu où elle n'est pas jugée mais acceptée et qu'il s'agissait pour les acteurs de soins de rester dans cette position. Il s'agissait donc de rassurer l'équipe sur la bonne voie engagée dans le processus d'accueil et de prise en charge de cette bénéficiaire et de renvoyer, en miroir, que le travail réalisé auprès d'elle, bien qu'il semble faible, est en réalité crucial et structurant. Des personnes isolées comme cela ont un besoin vital de trouver des lieux rassurants où être toujours acceptées, rassurées, entendues voire même concrètement aidées (comme ce fut le cas lorsqu'il a fallu interner l'enfant).*

Les membres de l'équipe ont pour l'instant fait preuve de motivation et d'engagement, facilitant grandement le processus. »

Le groupe de pilotage s'est réuni le 04 janvier 2020 pour établir un premier bilan. Ils souhaitent pouvoir rendre ce dispositif accessible à d'autres équipes, dont des plannings familiaux et sont en attente de nouveaux accords de collaboration avec des services de santé mentale (SSM). Par ailleurs, la question de la collaboration entre les services et particulièrement avec le service hospitalier va être étudiée au sein de l'équipe soignante de la clinique Sans Souci.

Intervisions à l'hôpital Brugmann

Ces rencontres sont co-organisées par le réseau Norwest et le service psychiatrie de l'hôpital Brugmann à destination des acteurs de la première ligne d'aide et de soin généraliste (médecins généralistes, assistants sociaux, médiateurs, psychologues de 1^{ère} ligne, etc.) du Nord-Ouest de Bruxelles.

Elles répondent à 3 objectifs:

- Bénéficier de l'expertise psychiatrique du/des médecins psychiatre(s) présent(s) et de celle des autres intervenants autour de la table ;
- Pouvoir comprendre mieux le fonctionnement du service psychiatrie de l'hôpital ;
- Se rencontrer entre acteurs de la première ligne du Nord-Ouest de Bruxelles.

4 rencontres d'une durée d'une heure ont été programmées de février à mai 2020. Elles ont été pensées de manière individuelle et ne nécessitent donc pas de régularité au niveau de la présence des participants. Sur base des évaluations récoltées après chaque séance, un bilan sera dressé pour penser la suite du projet et l'adapter au mieux aux besoins des participants.

A l'heure actuelle, 2 interventions ont eu lieu. La première a regroupé 5 médecins généralistes et 1 psychologue de première ligne. La deuxième, 2 psychologues de première ligne, 2 médiateur-rices, une assistante sociale et un médecin généraliste.

Psychologues de première ligne

En tant qu'antenne du réseau 107 bruxellois, nous avons reçu la mission d'organiser une séance d'information et un cycle de 3 interventions à destination des psychologues inscrits dans le cadre du projet INAMI de remboursement des Psychologues cliniciens et Orthopédagogues cliniciens de première ligne en Région de Bruxelles-Capitale. Ces rencontres sont prévues en 2020. D'une manière plus globale, le réseau Norwest se charge de l'articulation de cette nouvelle offre avec le reste du réseau, principalement les médecins généralistes qui sont les prescripteurs de ces séances.

L'organisation de ces interventions a été l'occasion d'établir le contact avec les médecins généralistes indépendants du Nord-Ouest. Pour ce faire, chaque responsable des GLEM¹ ainsi que du GGNO¹ a été contacté par téléphone l'invitant à faire le relais de notre offre auprès de leur groupe. Les médecins qui le souhaitent peuvent s'inscrire à notre Lettre d'information. Ainsi, petit à petit nous pouvons établir des liens privilégiés avec certains médecins particulièrement intéressés par les questions de santé mentale. Nous faisons également le relais d'activités ciblant les médecins généralistes organisées par des partenaires comme les conférences trimestrielles organisées par le GGNO autour de sujets spécifiques à la santé mentale.

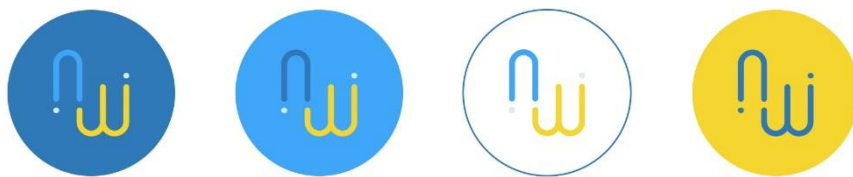
4.5 COMMUNICATION

Logo

Le Norwest peut à présent exister à travers une image extérieure qui reflète ses valeurs. Nous avons pour cela fait appel à une ASBL spécialisée en communication, l'agence Sango.

Nous avons opté pour un logo non figuratif, laissant plus de place au ressenti et évoquant diverses notions liées à la communication/transmission, au réseau, au parcours. La notion de relais, de coordination, de mise en relation est également évidente. Au centre du dispositif se forment les lettres "NW", mises en évidence comme moteur de l'action, carrefour par lequel passent et sont redirigées les informations.

Le choix de couleurs a été pensé en cohérence avec les autres antennes, le bleu étant l'élément commun.



Lettre d'information

Ne disposant pas encore de site internet permettant au public de retrouver l'information à tout moment, nous avons envoyé 3 lettres d'information en 2018 et pas moins de 16 en 2019. Celles-ci reprenaient :

- Les activités organisées par le réseau Norwest ;
- Les activités « tout public » des membres qui nous en font la demande (fête annuelle, portes ouvertes, etc.) ;
- Les actualités politiques liées à la réforme de la psychiatrie ;
- Des documents ressources, en lien avec le travail en réseau, la participation des usagers et l'amélioration des systèmes de soin en santé mentale ;
- Des liens vers des films, des podcasts, des articles sensibilisant à divers troubles de santé mentale et au regard que leur porte la société.

Fin 2018, 80 personnes étaient inscrites à la lettre d'information. Fin 2019, notre lettre d'information permet de toucher 224 personnes. Tous ne sont pas membres du réseau et cela a peu d'importance puisque notre mission est de toucher un maximum de personnes actives dans des structures installées dans le Nord-Ouest de Bruxelles.

Site internet

Nous sommes actuellement en pleine construction du site internet dont nous avons délégué la partie graphique et webmastering à la même agence qui s'est occupée de notre logo. Le site de base devrait être opérationnel fin avril 2020 et comprendra les rubriques suivantes :

- Accueil
- Agenda (possibilité de s'inscrire directement aux évènements)
 - Activités du réseau Norwest (groupes de travail, rencontres informelles, interventions...)
 - Activités du réseau régional
- Cartographie des membres (en collaboration avec le CDCS)
- Documents
 - Public : Chartes, statuts, rapports d'activités, textes fondateurs
 - Dropbox avec accès limité aux membres leur permettant d'être tenus au courant de l'information régionale et des compte-rendu des rencontres locales⁹
- Liens
 - Partenaires/collaborations
 - Autres antennes
 - Réseau régional
 - Autres organismes de soutien à la première ligne
 - Pratiques inspirantes
 - Films/blogs/podcasts sur la déstigmatisation
- Club Norwest
- News/Blog

4.6 PARTICIPATION AU PROJET 107

Mission des antennes 107

Les missions données aux antennes 107 et celles sur base desquelles s'est fondé l'ASBL Norwest et ensuite, notre demande d'agrément « réseau santé COCOF » sont en cohérence les unes avec les autres, certaines venant apporter un peu plus de précision aux autres.

Charte du réseau régional 107

En 2017, le réseau Norwest devient officiellement une des antennes du projet de réseau Bruxellois lié à la réforme intitulée « Vers de meilleurs en soins en santé mentale par la création de circuits de soin et de réseaux », plus connu sous le nom de « psy 107 ».

Dans la charte du réseau régional du 22 janvier 2018, on peut lire que les antennes sont notamment chargées de :

- s'articuler avec le réseau régional en assurant un relais d'informations entre le local et le régional et en faisant la promotion des bonnes pratiques en lien avec les valeurs de la réforme ;
- d'identifier les ressources locales correspondant aux 5 fonctions de soin ;
- d'identifier les publics cibles, ses caractéristiques et ses besoins en terme de soin ;

⁹ La coordination doit veiller à une mise à jour régulière de ces documents et à une présentation claire, agréable et lisible des rapports (résumé en quelques points, liens hypertextes, utilisation d'une police et de couleurs adéquates, etc.)

- d'assurer la mise en relation de tous les acteurs locaux concernés par des problématiques de santé mentale avec les services spécialisés avec une priorisation envers les acteurs de la première ligne d'aide et de soin généraliste en mettant en place des concertations, des nouvelles formes de collaboration.

Charte de collaboration inter-antennes

Les quatre antennes ont pris l'initiative de définir leur cadre de collaboration afin de pouvoir notamment offrir plus de lisibilité aux services locaux. Cette définition a fait l'objet de rédaction d'une charte qui a été validée par les 4 comités décisionnels des antennes et par le comité de réseau régional le 16 décembre 2019. Elle contient notamment un accord très attendu de la part du réseau et des partenaires au sujet des territoires de responsabilité des antennes.

Les territoires suivants ont été choisis, sur base des liens préexistants entre les acteurs de proximité :

Norwest Molenbeek (hors quartiers bordant le canal), Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Koekelberg, Jette, Laeken, Neder-Over-Hembeek

Hermès + Anderlecht, Molenbeek (quartiers bordant le canal), Pentagone et Quartier européen (Bruxelles), Saint-Josse-Ten-Noode, Quartier nord (Schaerbeek, Bruxelles)

Bruxelles Est Etterbeek, Auderghem, Woluwé-Saint-Pierre, Woluwé-Saint-Lambert, Schaerbeek (sauf Quartier nord), Evere, Haren

Rézone Forest, Saint-Gilles, Ixelles, Uccle, Watermael-Boisfort, Quartier Louise (Bruxelles).

Toutefois :

- *Les antennes sont libres de développer des projets où elles le souhaitent. Dans ce cas, elles s'engagent à proposer une collaboration privilégiée, à l'antenne concernée, qui est libre de s'impliquer ou non.*
- *Les services sont libres de collaborer avec une autre antenne en plus de celle active sur la zone où ils se situent.*

Extrait de l'Annexe 6: Charte de collaboration entre les antennes 107.

Les réunions

Chaque antenne a été appelée à désigner maximum 3 représentants du CA pour les représenter au *Comité de Réseau Régional (CRR)*.

Les représentants qui ont souhaité représenter le Norwest au CRR sont Benoit Fleishmann (SSM Le Norois, Clinique Sans Souci), Charles Kornreich (CHU Brugmann), Maxime Radisson (SSM Champ de la Couronne) et François Kinkin (IHP Entre Autres - suppléant). La coordinatrice participe également à ces rencontres mensuelles mais n'a pas le droit de vote.

Les 5 représentants de fonction, le représentant d'usagers et le représentant de proches assistent aux *groupes de travail par fonction régionaux* co-organisés par la PFCSM¹⁰. Ces groupes de travail ont lieu environ tous les deux mois.

¹⁰ Plate-forme de Concertation pour la Santé Mentale en Région de Bruxelles-Capitale.

Un *pool inter-coordination santé mentale* a également été mis en place pour permettre d'échanger sur les différents projets en cours et pour favoriser la mise en œuvre d'éventuelles synergies, ce que ne permet pas actuellement le fonctionnement du CRR. Ce pool est composé des coordinations des antennes, des représentants des groupes de travail spécifiques (double diagnostic, internement, assuétudes, précarité, bru-stars) et de la coordination de la PFCSM, de celle d'Interface et de la Fedito. Il se réunit 3 fois par an.

Concertation multidisciplinaire

La concertation multidisciplinaire est un processus participatif qui permet de (re)lancer la prise en charge multidisciplinaire en précisant le projet du bénéficiaire (re)définissant le rôle de chacun des intervenants, validant et adaptant le plan de soins. Il rassemble tous les intervenants impliqués dans le plan de soins y compris le bénéficiaire qui est au centre du processus ainsi que, le cas échéant, les aidants non professionnels. Un projet de développement de la concertation multidisciplinaire à Bruxelles a été récemment élaboré à l'initiative des antennes et de Brusano.

Les équipes mobiles

« La deuxième fonction concerne les équipes de traitement à domicile, d'une part, celles qui s'adressent aux personnes en situation aiguë ou subaiguë et, d'autre part, celles qui s'adressent aux personnes qui présentent des difficultés psychiatriques chroniques. La nouveauté de cette fonction sera d'explorer une nouvelle forme de soins en santé mentale plus rapidement accessibles aux personnes et de leur offrir des soins adaptés là où elles vivent. (...) Cette nouvelle forme de ressources organise son action en complémentarité avec la première en y ajoutant une mobilité et une expertise. Le partenariat est structuré et s'inscrit dans une approche globale. » (Extrait du guide « Vers de meilleurs soins en santé mentale »)

Ces équipes mobiles doivent être financées par les hôpitaux psychiatriques via un gel de lits ou une mise à disposition d'ETP. Organiser la mise en place de cette fonction sur Bruxelles n'est pas une mince affaire. Pour commencer, les capacités à mobiliser des moyens des structures hospitalières sont limitées sur le territoire régional de Bruxelles (entre autres : deux fois moins de lits par habitant que dans le reste de la Belgique, un taux d'occupation de 90%, besoins des populations, populations non répertoriées, etc.). Aussi, les quatre antennes, via leurs différents partenaires, ne sont pas dotées des mêmes moyens et ceux-ci ne correspondent pas forcément aux besoins des populations sur lesquelles elles s'inscrivent. Des représentants du réseau Norwest ont participé à un nombre important de réunions en 2018 et 2019 afin de pouvoir aboutir, en décembre 2019, à des **accords globaux quant à l'implantation des nouvelles équipes** et de leur zone de responsabilité, la régulation des ressources et les collaborations avec Family Home Support et En Route.

Le réseau 107 bruxellois dispose donc actuellement de deux équipes mobiles (2a et 2b) et de sept implantations. De nombreux éléments sont encore à déterminer en consortium entre les différents acteurs participants au projet (système d'orientation, de monitoring, communication, ...) et au niveau local, les antennes sont chargées d'organiser **l'articulation de ces nouveaux dispositifs avec l'offre ambulatoire** présente dans les quartiers.

4.7 MOBIWEST

Mobiwest est la future implantation 2b pour le Nord-Ouest de Bruxelles soutenue par le réseau Norwest. Celle-ci peut compter actuellement sur 1,5 ETP (1 issu de la Clinique Sans Souci et ½ issu de l'ASBL Thuis). Ceci leur permet d'engager 3 psychologues qui pourront, dans un premier temps, être accueillis dans les locaux de Prisme Nord-Ouest afin de se former au travail psycho-social à domicile et

de consolider la relation avec ce partenaire central du projet. Ils espèrent pouvoir étoffer leur équipe avec les futurs moyens qui seront dégagés via les hôpitaux (cf. accords globaux équipes mobiles).

L'équipe 2b prendra en charge les patients les plus fragiles qui dans leur parcours ont perdu le contact avec le réseau de soin habituel. L'objectif sera d'offrir les soins à la personne là où elle se trouve et de pouvoir, si elle le souhaite, l'aider à s'insérer dans le réseau de soin existant.

Mobiwest s'est donné trois missions principales :

- Offrir un soutien et des soins à l'usager là où il se trouve ;
- S'assurer que les acteurs de la santé mentale du territoire restent présents et mobilisés pour cet usager ;
- Assurer la continuité du soin et une bonne coordination entre les acteurs lorsqu'un usager passe d'un service ou centre à un autre (hospitalier, résidentiel, ambulatoire...).

Ce projet, s'il n'est pas coordonné par le réseau Norwest mais bien par les différents partenaires porteurs du projet, s'inscrit dans l'offre de soins que nous souhaitons développer sur le Nord-Ouest de Bruxelles. Le sujet a donc déjà été discuté lors de diverses rencontres du réseau et fera l'objet d'un travail d'articulation dont nous serons les garants.

Club Norwest

Le Club Norwest¹¹ est un lieu d'accueil sans condition ouvert depuis fin 2015. En 2019, on comptabilise un total de 10926 personnes qui passent la porte chaque jour pour prendre un café, participer à un atelier, bénéficier d'un conseil d'orientation, participer à un groupe de parole, préparer une soupe pour les membres, etc, ce qui fait une moyenne de 40 personnes par jour d'ouverture.

Le club accueille 5 groupes de parole différents.

Les membres qui le souhaitent peuvent devenir accueillants bénévoles. Ceux-ci sont notamment chargés d'accueillir les autres membres, de répondre au téléphone et d'assurer le service des boissons. Le club a pu compter en 2019 sur l'aide de 6 membres bénévoles.

Chaque jour, des activités sont proposées à l'initiative des membres qui le souhaitent et leur diversité révèle celle qui caractérise le public du club : sophrologie, peinture, cuisine, visites diverses à l'extérieur, méditation, son, écriture, karaoké, etc.

Le Club participe également à des événements et activités extérieures aux murs. Le club participe au Comité Culturel « Culture en vie ». Hebdomadairement 2 sorties culturelles communes entre les participants sont proposées. Le club participe également aux activités organisées par la PFCSM (21 juillet / parcours d'artistes / 20km, ...). Le club a accueilli pour la première fois en 2019, le parcours d'artistes communal de la commune de Jette en devenant lieu accueillant. Artistes du club et de l'extérieur ont ainsi pu se côtoyer dans les locaux.

Le Club est actuellement financé par un subside de la COCOM qui lui permet de payer le loyer et les charges et par deux institutions partenaires et membres du réseau Norwest - la clinique Sans Souci et l'Initiative d'Habitations Protégées Entre Autres – qui libèrent chacune un ½ ETP pour assurer la coordination du Club.

¹¹ www.clubnorwest.be

La participation des usagers et des proches

Les usagers et les proches des services de santé mentale du Nord-Ouest ont très vite été impliqués dans la construction du réseau. Cette volonté de pouvoir travailler de manière horizontale en incluant la participation des usagers et des proches fait partie de l'ADN du réseau Norwest.

Bien avant notre reconnaissance en tant qu'antenne 107 et la modification des statuts qui a suivi, les usagers étaient représentés au conseil d'administration de l'ASBL. Proches et usagers ont par ailleurs activement participé à la construction du club Norwest et à la rédaction de la charte.

Notre statut d'antenne nous permet de faire entendre la voix du Norwest dans la réorganisation des soins en santé mentale sur le territoire bruxellois et implique un rythme accéléré de réunions, une multiplication de groupes de travail et des décisions importantes à prendre rapidement en connaissance d'éléments complexes sous-jacents à celles-ci.

Intégrer un·e usager·e ou un·e proche dans ce cadre soulève des questions, notamment d'un point de vue éthique. Qu'entend-on par « représentation » ? Pourquoi et quand avons-nous besoin de représentant des usagers/proches ? Qu'attendons-nous de cette fonction ? Que sommes-nous prêts à mettre en place pour rendre les réunions inclusives ? Et avons-nous les moyens actuels de le faire ?

Il nous semble dès lors important de distinguer **deux formes de participation** ou de représentation : la participation des usagers au niveau de l'offre de soins (pair-aidance, bénévolat, programmes basés sur l'empowerment, etc.) et la participation au niveau plus politique et managérial.

Le groupe Interface (groupe régional pour les usagers et les proches soutenu par la PFCSM), dont nous comptons un représentant – Olivier De Gand¹² – au sein de notre conseil d'administration, existe précisément pour soutenir les usagers et les proches dans les questions qui animent leur quotidien et pour faire entendre leurs besoins et demandes au niveau des services de proximité. Celui-ci rappelle régulièrement l'existence de ce groupe et la nécessité de penser à une articulation intelligente avant de créer des conseils d'usagers et de proches au niveau local, chose qui n'a pas encore pu être mise en place au niveau du Norwest.

A l'issue de l'AG de novembre 2018, plusieurs tentatives visant à créer un conseil de proches sur le Norwest et portées par notre représentant des proches ont échoué. Ce dernier rappelle que c'est tout d'abord un public en souffrance, souvent non-compris, qui nécessite avant tout un travail de soutien de notre part. « *Notre tâche est de permettre un espace d'échange sur les difficultés rencontrées et d'amener ceux-ci à réfléchir avec les professionnels (et le politique) à améliorer la prise en charge des uns et des autres* » (Olivier De Gand).

L'ASBL Norwest a pu observer un essoufflement des usagers engagés depuis le début dans le réseau et souhaite prendre le temps nécessaire pour réfléchir à cette fonction, lui rendre son sens et adapter le cadre selon les besoins du·de la prochain·e représentant·e d'usagers et ceux du réseau.

En effet, Ali Najibi¹³, représentant des usagers au CA du Norwest élu en novembre 2018, est décédé fin de l'année 2019 en laissant son poste vacant et toutes les questions qu'il soulève aux mains du réseau. « *Ali m'a accompagnée à plusieurs reprises lorsque je partais à la rencontre de nouveaux partenaires. Convaincu qu'en raison de son propre parcours il pouvait aider à améliorer la prise en*

¹² Olivier De Gand a été élu représentant des proches lors de l'AG du Norwest de novembre 2018. Il est le coordinateur du groupe Interface au sein de la PFCSM.

¹³ Ali Najibi était également représentant à Interface et administrateur au CA de la PFCSM.

charge des personnes souffrant de troubles psychiatriques, il était toujours partant quand on le sollicitait. Un de ses projets était d'accompagner dans leurs « rondes » les équipes de travailleurs de rue pour les aider à aborder les personnes en souffrance sans les heurter, sans leur faire peur. » (Extrait de la lettre d'hommage écrite par Florence Vandendorpe, coordinatrice du réseau Norwest de juin 2018 à juin 2019.) Voilà un témoignage inspirant qui pourra enrichir nos futures réflexions.

Ali Najibi était un membre très actif au club Norwest et nous en profitons pour relever les avancées qu'un tel lieu permet d'accomplir en termes de participation des usagers et des proches, celle-ci entendue alors au niveau de la configuration de l'offre. Le club est en effet fortement basé sur l'implication de ses membres tout en leur offrant un accueil sans condition.

Perspectives et priorités

La journée d'étude du 26 février, les accords de collaboration entre les antennes et ceux quant au déploiement des équipes mobiles ont été des moments forts de l'année 2019 et vont grandement contribuer à déterminer nos prochaines priorités pour l'année 2020 et celles qui suivent dans un contexte politique qui s'éclaircit lui aussi.

Les soins ambulatoires, leur transversalité, leur continuité et leur accès sont nos priorités majeures, avec une attention particulière pour les **personnes qui cumulent les fragilités** (psycho-sociales, économiques, physiques, psychiques, etc.).

Nous souhaitons continuer de soutenir **l'interconnaissance** des services et de leurs travailleur·se·s via des espaces informels de rencontre et d'échange tout comme la mise en place d'outils de communication actuels et adaptés.

Nous profiterons de la prochaine **assemblée générale** pour déterminer les perspectives et les priorités en regard de l'année écoulée et des avancées qu'elle a permis à divers niveaux et pour permettre aux membres qui souhaitent s'impliquer dans des **groupes de travail** de bénéficier d'un cadre de travail clair et sécurisant favorisant l'étude et l'expérimentation de **nouvelles pratiques**, en lien avec les besoins identifiés.

Un exemple de nouvelle pratique est celui des concertations de quartier. Ce dispositif, expérimenté actuellement par d'autres réseaux en Belgique et ailleurs, permet une fonction de signalement, d'orientation et de suivi partagé pour des situations complexes de prise en charge. Les concertations de quartier peuvent aider à poser des « diagnostics » liés au quartier, à soulever des problématiques récurrentes liées à l'offre de soins. Celles-ci peuvent alors être rapportées au réseau pour qu'il puisse analyser ces données et proposer des réponses.

Les différentes initiatives de **soutien à la première ligne** portées par le réseau seront également évaluées afin de les faire correspondre au mieux aux besoins des acteurs.

Les équipes mobiles 2b, telles que **Mobiwest**, ajoutent de l'expertise et soutiennent le travail en réseau autour de la personne puisqu'il s'agira d'organiser son articulation avec les acteurs de soin locaux.

Pour que le réseau puisse fonctionner de manière optimale, il est nécessaire qu'un système de **communication** permette à tous les services qui en ressentent le besoin ou la curiosité de consulter des documents leur permettant de comprendre le contexte dans lequel nous nous inscrivons mais également de pouvoir avoir accès à l'actualité (régionale, locale) et que celle-ci puisse être présentée d'une manière lisible et agréable. Une attention toute particulière sera donc portée à l'organisation et à la mise à jour des informations accessibles en ligne.

Le réseau Norwest continuera également de soutenir le développement de projets visant la **promotion de la santé mentale et la déstigmatisation** des personnes vivant avec des troubles psychiques et psychiatriques notamment via les liens étroits que nous avons développés avec le secteur culturel.

Nous continuerons d'investir les espaces **d'échange entre les antennes** dans une optique d'efficacité et pour offrir la meilleure lisibilité possible à l'ensemble des services concernés par la santé mentale sur la région de Bruxelles Capitale. Nous continuerons évidemment d'assumer la mission de relais du/vers le réseau régional, notamment via notre site internet.

Enfin, nous ferons les efforts nécessaires pour reconsidérer **la participation des usagers et des proches** au sein de notre organe décisionnel d'une manière qui soit adaptée au contexte et qui respecte les limites des personnes concernées. Quant au **Club Norwest**, il est et restera toujours prioritaire pour le réseau au vu de son développement et du nombre de personnes et de groupes de parole qu'il permet d'accueillir chaque jour.

Annexes

ANNEXE 1 : STATUTS DE L'ASBL NORWEST

Article 1. – L'association

1.1. Forme juridique

L'association est constituée sous la forme d'une entité dotée de la personnalité juridique et, plus spécifiquement, sous la forme d'une association sans but lucratif (dénommée ci-après "ASBL"), conformément à la Loi du 27 juin 1921, publiée au Moniteur Belge du 1^{er} juillet 1921, telle que modifiée par la Loi du 2 mai 2002, la Loi du 16 janvier 2003 et la Loi du 22 décembre 2003 (dénommée ci-après "Loi sur les ASBL et les fondations").

1.2. Dénomination

L'ASBL est dénommée NORWEST.

Cette dénomination doit figurer sur tous les actes, factures, annonces, publications, lettres, commandes et autres pièces émanant de l'association, immédiatement précédée ou suivie de l'abréviation "ASBL – VZW" et accompagnée de la mention précise du siège.

1.3. Siège

Le siège social de l'ASBL NORWEST est établi Rue Bonaventure 28 à 1090 Jette, dans l'arrondissement judiciaire de Bruxelles Capitale.

Il peut être transféré en tout autre lieu de la Région de Bruxelles-Capitale par la décision du Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale ratifie la modification du siège dans les statuts lors de sa première réunion suivante.

1.4. Durée

L'ASBL NORWEST est constituée pour une durée indéterminée.

Article 2. – Buts et activités

2.1. Buts

L'association a pour but de promouvoir et d'organiser, prioritairement dans l'intérêt des habitants de la zone nord-ouest de la Région de Bruxelles-Capitale, un réseau de soins de santé mentale entre les acteurs de la Santé Mentale : professionnels, usagers et proches d'usagers.

2.2. Activités

Pour réaliser son but, l'association pourra notamment :

- favoriser la collaboration entre tous les partenaires dans la zone nord-ouest de Bruxelles (les communes de Berchem Sainte Agathe, Ganshoren, Jette, Koekelberg, Laeken, Molenbeek et Neder-Over-Heembeek);
- soutenir la coordination des partenaires du réseau pour adapter au mieux leurs ressources et leurs moyens afin d'offrir les meilleurs soins de santé mentale possibles pour les adultes de cette zone ;
- créer et gérer un lieu d'accueil dans la zone, destiné principalement à des personnes ayant des difficultés de santé mentale et y favoriser la rencontre, y proposer des activités et y proposer une continuité des soins là où celle-ci manque ;

L'ASBL peut par ailleurs développer toutes les activités qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation des buts non lucratifs précités, en ce compris dans les limites autorisées par la loi, des activités commerciales et lucratives accessoires, dont le produit sera de tout temps affecté intégralement à la réalisation desdits buts non lucratifs.

Article 3. – Membres

3.1. Membres effectifs

L'association est exclusivement composée de membres effectifs, qui disposent de tous les droits accordés aux membres visés dans la loi sur les ASBL et les fondations. Les fondateurs susmentionnés sont les premiers membres effectifs.

Le nombre de membres est illimité. Il ne peut être inférieur à trois.

La qualité de membre effectif est réservée :

- A. Aux institutions et associations qui exercent tout ou partie de leurs activités sur la zone géographique définie ci-dessus et qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :
 - les hôpitaux généraux disposant d'un service hospitalier psychiatrique agréé ;
 - les hôpitaux psychiatriques ;
 - les maisons de soins psychiatriques ;
 - les services ou les centres de santé mentale ;
 - les initiatives d'habitations protégées ;
 - les services disposant d'une convention INAMI qui ont pour mission d'organiser une offre spécifique dans le cadre des soins de santé mentale ;
 - les services de soins psychiatriques pour personnes séjournant à domicile ;
 - les centres ou hôpitaux de jours psychiatriques
- B. Aux associations d'usagers et de proches d'usagers de soins en santé mentale
- C. Aux associations, admises à cette fin par le Conseil d'administration, qui rencontrent le but social décrit à l'article 2 précité.
- D. Aux personnes physiques, admises à cette fin par le Conseil d'Administration, qui rencontrent le but social décrit à l'article 2 précité.

Chaque membre effectif, qui n'est pas une personne physique, envoie un représentant ayant reçu un mandat à cet effet pour les représenter et prendre position à l'Assemblée Générale sans devoir en référer préalablement à leur mandataire.

La demande écrite d'adhésion en tant que membre effectif de l'association est adressée au Président du conseil d'administration. La demande sera examinée en séance de Conseil d'Administration et décidée à la majorité des voix présentes ou représentées. La réponse suivra endéans les trois mois maximum suivant la réception du courrier.

Sans préjudice des articles 3, §2, 11 et 26 septies de la loi du 27 juin 1921, les membres ne contractent aucune obligation personnelle du fait des engagements de l'association.

Chaque membre s'engage à respecter les statuts, la charte et tous les règlements qui seraient adoptés par l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration.

Les membres ne seront astreints au paiement d'aucune cotisation. Ils apportent à l'association le concours actif de leurs capacités et de leur dévouement.

3.2. Démission

Tout membre peut se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit sa démission au Conseil d'Administration.

3.3. Suspension et exclusion de membres

La suspension et l'exclusion de membres sont soumises aux conditions prévues par l'art. 12 de la loi sur les ASBL et les fondations.

Article 4. – Assemblée Générale

4.1. Assemblée Générale

L'assemblée Générale est composée de tous les membres effectifs de l'ASBL. Tous les membres ont un droit de vote égal à l'Assemblée Générale.

4.2. Compétences

L'assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'ASBL. Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément conférés par la loi ou les présents statuts.

Les compétences exclusives de l'Assemblée sont :

- la modification des statuts et de la charte;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- la nomination et la révocation des commissaires et la fixation de leur rémunération dans les cas où une rémunération leur est attribuée ;
- la décharge à octroyer aux administrateurs et aux commissaires;
- l'approbation du budget et des comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre;
- la transformation de l'association en société à finalité sociale ;
- tous les actes pour lesquels les statuts l'exigent.

4.3. Réunions

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an dans le courant du premier semestre, sur convocation du Conseil d'Administration.

Elle doit être convoquée à chaque fois que le Conseil d'Administration le juge utile ou à la demande écrite d'un cinquième des membres effectifs, adressée au président du Conseil d'Administration.

Les convocations aux Assemblées Générales sont adressées à tous les membres par mail ou lettre, au moins quinze jours à l'avance. En cas d'urgence mentionnée expressément, ce délai est ramené à huit jours.

Les convocations comporteront l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure, et seront accompagnées de tout document nécessaire.

Le président du Conseil d'Administration assure la présidence de l'Assemblée Générale, en son absence le vice-président présidera la réunion

4.4. Quorum et votes

Pour pouvoir délibérer valablement, au moins la moitié des membres de l'Assemblée Générale devra être présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité simple des voix présents ou représentés, sauf pour les cas où la loi sur les ASBL et les fondations ou les statuts l'ont prévu autrement.

Lorsque la délibération concerne la modification des statuts ou la dissolution de l'association, un quorum d'au moins les 2/3 des membres présents ou représentés est indispensable. Dans le cas où moins de 2/3 des membres sont présents ou représentés à la première réunion, une deuxième réunion peut être convoquée, qui pourra valablement délibérer et décider, ainsi qu'accepter des modifications avec les majorités indiquées ci-dessous, peu importe le nombre de membres présents ou représentés. Cette deuxième réunion ne pourra pas avoir lieu dans les 15 jours suivant la première.

La décision sera considérée comme acceptée, si elle est approuvée par 2/3 des membres présents ou représentés. Dans le cas où la modification des statuts concerne les buts de l'association, une approbation par une majorité de 4/5 des membres présents ou représentés sera nécessaire.

Tout membre empêché d'assister à l'Assemblée Générale peut donner procuration à un autre membre en faisant spécifiquement référence à la date de l'assemblée et aux points inscrits à l'ordre du jour. Aucun membre ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Les résolutions de l'Assemblée Générale sont consignées sous forme de procès-verbal et portées à la connaissance des membres.

4.5. Règlement d'ordre intérieur

Le Conseil d'Administration rédige et modifie le règlement d'ordre intérieur. Le règlement d'ordre intérieur définit entre autre, le mode de nomination, de cessation de fonctions et de révocation des personnes habilitées à représenter l'association, l'étendue de leurs pouvoirs et la manière de les exercer, en agissant soit individuellement, soit conjointement, soit en collège.

L'Assemblée Générale l'approuve et le modifie.

4.6. Registre des membres

Le Conseil d'Administration tient au siège de l'association un registre des membres. Ce registre reprend le nom, prénoms et domicile des membres, ou lorsqu'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la forme juridique et l'adresse du siège social. En outre, toutes les décisions d'admission, de démission ou d'exclusion des membres sont inscrites dans ce registre par les soins du Conseil d'Administration endéans les huit jours de la connaissance que le conseil a eue de la décision.

Tous les membres peuvent consulter au siège de l'association le registre des membres, ainsi que tous les procès-verbaux et décisions de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration ou des personnes occupant ou non une fonction de direction, qui sont investies d'un mandat au sein ou pour le compte de l'association, de même que tous les documents comptables de l'association. Le Roi fixe les modalités d'exercice de ce droit de consultation.

Article 5. – Administration et représentation

5.1. Composition du Conseil d'Administration

L'ASBL est gérée par un Conseil d'Administration qui compte minimum 12 et maximum 16 administrateurs. Le nombre d'administrateurs doit toujours être inférieur au nombre de membres de l'association. Les membres du Conseil d'Administration ont un mandat de quatre ans, renouvelable.

Le conseil d'administration est constitué de cette manière :

- L'Assemblée Générale est divisée en cinq collèges ou groupes par fonction selon les fonctions décrites dans le « Guide vers de meilleurs soins en santé mentale par la réalisation de circuits de soins et de réseaux de soins », disponible sur le site www.psy107.be . Au sein de ceux-ci est désigné parmi ses membres sans déclaration préalable de candidature (sociocratie) un représentant qui siègera au conseil d'administration et sera dénommé "garant de fonction".
- Au sein de l'Assemblée Générale, deux autres collèges sont constitués : celui rassemblant les associations d'usagers et celui des proches. Chaque collège élit un représentant qui siègera au conseil d'administration.
- Cinq personnes sont élues par l'ensemble de l'assemblée générale, via un processus classique de déclaration préalable de candidature et d'exposé des motivations.
- Les "porteurs de projets", soit les partenaires qui, dans le cadre d'un projet financé par une autorité publique, auront pris une responsabilité en tant qu'employeurs. À la différence des autres membres du Conseil d'Administration, les porteurs de projet sont membres de fait pour la durée du projet duquel ils ont la responsabilité. Les services qui assument une responsabilité de porteur de projets ne peuvent voir un de leur représentant être élu garant de fonction. Quatre sièges au maximum sont réservés aux porteurs de projets.

En cas de démission ou de décès ou de disparition d'un administrateur en cours de mandat, l'administrateur sera remplacé selon la modalité avec laquelle il a été nommé. En attendant le remplacement, le Conseil d'Administration conserve l'exercice de tous ses pouvoirs.

Un des deux groupes de 5 membres du conseil (les 5 "garants de fonctions", désignés via les groupes par fonction, d'une part et les 5 membres désignés par l'ensemble de l'assemblée générale, d'autres parts) sera tiré au sort au terme des deux premières années de fonctionnement et ses membres verront leur mandat remis au vote, pour une durée de 4 ans. Par la suite, les deux groupes de 5 membres susmentionnés seront renouvelés alternativement tous les deux ans.

Le Conseil d'Administration est élu avec un quorum d'au moins la moitié des membres présents ou représentés.

La condition pour siéger au Conseil d'Administration est d'être membre ou de représenter une association membre.

Le Conseil d'Administration élit chaque année en son sein un président, un vice-président, un trésorier et un secrétaire. Il peut également, s'il le souhaite, mettre en place un bureau. Ce dernier sera composé de trois à cinq personnes maximum. Le conseil d'administration lui attribuera toute matière qu'il jugera nécessaire et pourra à tout moment et sans justification mettre un terme à l'ensemble des fonctions confiées au bureau.

5.2. Les garants de fonction

Les garants de fonction ont la responsabilité particulière d'appréhender la diversité des points de vue au sein du "groupe par fonction" qui l'a désigné. Le garant de fonction a la possibilité de réunir les partenaires affiliés à son "groupe par fonction" si cela s'avère nécessaire. Le garant de fonction participe par ailleurs au "groupe par fonction" correspondant du Comité de Réseau Régional (CRR) Santé Mentale Bruxellois.

5.3. Conseil d'Administration : réunions, délibérations et décision

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que le requiert l'intérêt de l'ASBL, ainsi qu'après la demande d'au moins trois administrateurs.

Le Conseil est présidé par le président, ou en son absence le vice-président.

Les convocations aux réunions du conseil sont adressées à tous les administrateurs par mail ou lettre, au moins dix jours à l'avance. En cas d'urgence mentionnée expressément, ce délai est ramené à cinq jours calendrier.

Les convocations comporteront les points de l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de la réunion, et seront accompagnées de tout document nécessaire à la préparation et au bon déroulement de la réunion.

Pour délibérer de façon valable au moins la moitié des administrateurs devra être présent ou représenté. Les décisions concernant les points courants sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité de voix, la voix de celui qui assure la présidence est déterminante.

Tout administrateur empêché peut donner procuration écrite à un autre administrateur, en faisant spécifiquement référence à la date de la réunion du Conseil d'Administration et aux points inscrits à l'ordre du jour. Chaque administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Dans des cas exceptionnels et lorsque l'urgence et l'intérêt de l'ASBL le requièrent, les décisions du Conseil d'Administration peuvent être prises selon la procédure suivante :

- le Président (ou la personne qu'il désigne) adresse une proposition à tous les membres du Conseil d'Administration par courrier électronique;
- la procédure écrite n'est valable que lorsque au moins la moitié des administrateurs participent à la délibération;
- si deux tiers des administrateurs ayant participé à la délibération marquent leur accord sur ladite proposition par retour de courrier électronique, la décision est approuvée;
- lorsque le quorum (la moitié des administrateurs) ou la majorité requise (deux tiers) n'est pas atteint, la proposition pourra être représentée lors de la prochaine réunion du Conseil ;
- les décisions prises conformément à la procédure décrite dans le présent article font l'objet d'un procès-verbal qui sera soumis à la prochaine réunion du Conseil d'Administration pour information.

Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées sous forme de procès-verbal, adressé à chaque administrateur pour approbation lors de la réunion suivante. Les procès-verbaux seront conservés au siège de l'association.

5.4. Administration interne

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion courante de l'association, pour accomplir les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social, sauf ce qui est expressément réservé par la loi et les statuts à la compétence de l'Assemblée Générale.

5.5. Invités et coordination

Le conseil d'administration peut inviter à ses réunions toute personne dont la présence lui paraît nécessaire selon les besoins et à titre consultatif uniquement. Cependant, le coordinateur sera invité de manière permanente au conseil d'administration et se verra déléguer les pouvoirs que lui confiera celui-ci.

5.6. Pouvoir de représentation externe

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont poursuivies au nom de l'association par le Conseil d'Administration.

Tous actes engageant l'association, tous pouvoirs et procurations sont signés au nom du Conseil d'Administration par le président ou l'administrateur délégué s'il y en a un ou par deux administrateurs qui ont à rendre des comptes au Conseil d'Administration lors de la prochaine réunion.

Article 6. – Gestion journalière

Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de l'association ainsi que la signature afférente à cette gestion dans les limites et conditions qu'il fixe.

Article 7. – Responsabilité de l'administrateur

Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relative aux engagements de l'association.

Leur responsabilité se limite à l'exécution du mandat qu'ils ont reçu et aux fautes commises dans leur gestion, chacun en ce qui les concerne personnellement et sans aucune solidarité.

L'ASBL s'engage à prendre une assurance responsabilité civile pour couvrir la responsabilité des administrateurs si celle-ci devait être engagée envers l'association ou des tiers pour des actes posés dans le cadre de leur mandat.

Article 8. – Financement et comptabilité

8.1. Financement

L'ASBL sera financée, entre autres, par des subventions, des allocations, des dons, des donations, des legs et d'autres dispositions testamentaires et de dernières volontés, obtenus tant pour soutenir les buts généraux de l'ASBL que pour soutenir un projet spécifique.

8.2. Comptabilité

Chaque année, les comptes de l'association sont arrêtés au 31 décembre par le Conseil d'Administration qui les soumet ensuite à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration propose en même temps à l'Assemblée Générale d'approuver le budget annuel de l'association.

Si le budget proposé est en déficit, cette situation doit faire l'objet d'une mention explicite dans l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Article 9. – Dissolution

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale extraordinaire décide de l'affectation du patrimoine, qui devra être attribué à une autre ASBL avec un but similaire, située sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

Article 10. – Statuts bilingues

Les statuts de l'association sont rédigés en français et en néerlandais.

Les deux versions linguistiques ont la même valeur juridique.

LA CHARTE

(Version approuvée par le CA du 23.11.2015)

L'association Norwest est un espace de concertation où professionnels, usagers et proches sont partenaires et développent en synergie des projets, des pratiques innovantes et des outils « vers de meilleurs soins et un plus grand bien être en santé mentale ». Le projet phare est la réalisation d'un réseau de soins de santé mentale dans la zone nord-ouest de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le réseau NORWEST rassemble des acteurs issus d'horizons différents qui, tous, de manière directe ou indirecte, participent au rétablissement de personnes sujettes à une vulnérabilité psychique particulière, et ce, par la création de liens, de passerelles entre les citoyens, les familles, les dispositifs de soins, l'associatif et les institutions.

Les partenaires de l'A.S.B.L. Norwest se mobilisent et s'engagent à promouvoir le maintien des personnes au sein de leur environnement et de leur tissu social par la mise en place de parcours de soins personnalisés et ce à partir de valeurs communes :

- La reconnaissance de chacun comme acteur de sa propre vie et comme citoyen dans la société ;
- L'humanité et la solidarité ;
- Le respect mutuel ;
- La bienveillance ;
- L'empathie ;
- L'engagement et le professionnalisme ;
- La confidentialité.

Pour accompagner les citoyens en souffrance psychique à (re-) trouver une place valorisante au sein de la communauté et une vie riche de sens, les partenaires de Norwest adhèrent aux principes suivants :

- **Une vision émancipatrice des usagers qui dirigent leur trajet de soins.**

Les partenaires favorisent la prise de conscience des propres forces de la personne, pour qu'elle puisse prendre en main son propre rétablissement et pour installer et maintenir le contrôle sur sa propre vie (empowerment) ;

- **Un modèle de compétences complémentaires et partagées**

Les usagers et les proches deviennent experts dans la vie avec une souffrance psychique et dans la recherche d'aide. Les professionnels sont experts dans la proposition d'aide pour des troubles psychiques. Les pairs aidants, porteurs d'espoir, sont experts de leurs stratégies de rétablissement. Les référents de trajets de soins (case-managers) sont experts dans la connaissance et l'accompagnement à travers l'offre en santé mentale.

- **Le partage de leur vision de la santé mentale et des troubles psychiques.**

- **La relation de confiance entre l'utilisateur et le professionnel est la pierre angulaire des soins en santé mentale.**

Le lien qui est développé avec un professionnel est une valeur importante pour les usagers et mérite une attention particulière lors de la réalisation du projet de soin individuel (du trajet de soin individuel).

- **La continuité des soins**

Les relais entre différents types de soins seront réalisés sans rupture de continuité et en concertation avec tous les acteurs possibles : cela sous-entend communication, harmonisation et collaboration.

- **Accessibilité de soins**

Les soins doivent être accessibles à tous, visibles dans le tissu sociétal et non stigmatisant.

En partant de cette vision commune, les partenaires du réseau Norwest s'engagent à œuvrer ensemble, et en concertation avec d'autres réseaux, pour de meilleurs soins de santé mentale et pour une meilleure qualité de vie des citoyens avec une vulnérabilité psychique dans la communauté.

Demande d'affiliation en tant que membre

Service ou personne physique : _____

Adresse : _____

Personne mandatée pour représenter le service:

Adresse e-mail : _____

Téléphone : _____

Personne signataire, pouvant légalement engager le service concerné (si différent de la personne mandatée) le cas échéant :

Le service signataire -- en cas de professionnel indépendant, la personne signataire -- déclare avoir pris connaissance de la Charte ainsi que des statuts de l'ASBL Norwest et adhérer pleinement à ceux-ci.

Le/la signataire déclare offrir un service à des personnes souffrant ou susceptibles de souffrir de problèmes de santé mentale – ces personnes ne devant pas nécessairement constituer son principal public cible.

Par la présente, le/la signataire demande à devenir membre de l'ASBL Norwest et s'engage à contribuer aux objectifs poursuivis par l'association dans le respect des valeurs promues par sa Charte.

Date

Nom

Signature

Merci de bien vouloir renvoyer ce document complété et scanné à sylvie.detaille@norwest.be. Le Conseil d'Administration du Norwest vous confirmera cette demande d'affiliation avant la prochaine assemblée générale. Il peut néanmoins autoriser le futur membre à participer dès à présent aux activités du réseau.

RÉSONNONS ENSEMBLE SAMEN NETWERKEN

JOURNÉE D'ÉTUDE ORGANISÉE PAR L'ASBL **NORWEST**
STUDIEDAG GEORGANISEERD DOOR VZW **NORWEST**
AVEC LE SOUTIEN DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN



26 FÉVRIER / FEBRUARI 2019

CHÂTEAU DU KARREVELD AVENUE JEAN DE LA HOESE LAAN 3
KARREVELD KASTEEL 1080 BRUSSEL/BRUXELLES



FeBi vzw
ap ef Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation
MOLENBEEK1080
Sans Souci

PRIX PRIJS / TARIF PLEIN | **DEELNAMEPRIJS 25 €**
TARIF RÉDUIT | **VERLAAGD TARIEF 5 €***

POUR PLUS D'INFORMATIONS PHAMAIDE@SANS-SOUCI.BE
0499/88.08.78 (MONSIEUR HAMAIDE) 0470/49.49.13 (MADAME VANDENDORPE)



* VOIR CONDITIONS REPRISES DANS LE LIEN / ZIE VOORWAARDEN IN DE LINK
ÉDITEUR RESPONSABLE / BENOÏT FLEISCHMAN, RUE BONAVENTURE 28, 1090 JETTE / DESIGN PAKAL
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

ANNEXE 5: ATELIERS DE LA JOURNÉE D'ÉTUDE RÉSONNONS ENSEMBLE

Ateliers "Emergences" I et II		
Nom de l'atelier	Résumé des échanges	Groupe de travail / Autres projets Norwest (*)
<i>(*) qui apportent une réponse (partielle) potentielle aux problèmes soulevés dans les échanges.</i>		
Quels sont les espaces de liberté pour inventer ensemble ?	Le groupe cite l'exemple du réseau Bitume/Wab, souligne l'importance de personnaliser le suivi et d'organiser des moments de rencontre entre professionnels, en présence de l'utilisateur et sur base de ses besoins et disponibilités. Quelqu'un doit coordonner cela. Qui? et quid du secret médical? Comment mobiliser plus facilement les médecins généralistes?	Concertation multidisciplinaire
Le patient comme chef d'orchestre du réseau	Réflexion autour des qualités à avoir à l'égard du patient et de son réseau: importance du respect, de ne pas vouloir tout maîtriser, de reconnaître et d'accepter ses limites en tant que soignant/accompagnant. La phrase de conclusion du groupe sera: le patient est le chef d'orchestre de sa vie.	
Organisation d'activités entre différentes structures pour créer du lien entre usagers et soignants	L'atelier aborde l'importance de se connaître d'abord (dans sa propre institution ainsi que dans les autres structures) afin de créer du réseau et intégrer les patients dans ce processus. Beaucoup de choses existantes peuvent nous servir d'exemples: petit-déjeuner communs, portes ouvertes, parcours d'artistes, ... Les participants soulignent également le rôle du réseau qui est de rendre visible les initiatives déjà existantes via un site internet et une lettre d'information (format papier et web)	Newsletter papier réseau Communication Apéro/petits déjeuners réseau
Maison de crise	A l'instar du club Norwest, il faudrait créer un lieu consacré à l'accueil de personnes en crise, qui soit chaleureux et agréable avec pistes pour l'après-crise. Il serait encadré par des professionnels et travaillerait en collaboration avec des services d'urgence 24h/24h et avec le réseau. Ce service pourrait absorber des situations qui aboutissent chez les médecins généralistes ou directement aux urgences.	
Santé mentale et santé communautaire : quelle articulation ?	Comment mettre en place des activités communautaires autour de la santé mentale? On ne connaît pas assez bien les besoins des usagers. Il faudrait commencer par réunir les acteurs spécialisés en santé mentale et récolter leurs avis sur la question.	
Problématique du logement	La problématique est complexe. Discrimination (loyers, propriétaires), revenus trop faibles ou inexistantes, manque d'offre de logements accessibles, insalubrité des logements, la saturation des services alternatifs qui mènent à des hospitalisations sociales, un manque de continuité des soins. Les participants rappellent l'importance de travailler au rythme de l'utilisateur, de lui faire confiance et de faire appel aux SPAD lorsque c'est	Groupe Logement/Santé mentale Groupes de travail régionaux 107

	possible mais termine avec une question: comment sortir de l'inextricable?	
Secret professionnel partagé	Nécessité de poursuivre des groupes de discussion sur le secret professionnel partagé et de recevoir des conseils d'associations professionnelles et/ou commission des psychologues pour les cas difficiles. Importance de la formation continue.	
Dialogue ouvert et confiance	Le groupe aborde la relation du soignant avec son patient. De quelle manière travaillons-nous à instaurer un vrai rapport de confiance? Acceptons-nous notre impuissance face à certaines situations? Travaille-t-on avec une personne ou avec une maladie? Et de manière plus globale, notre système de santé mentale n'est-il pas encore trop cloisonné par les peurs des uns et des autres? Les participants évoquent des exemples de systèmes qui sont plus ouverts et basés sur la confiance tels que le dialogue ouvert en Finlande et la pair-aidance au Québec. Une proposition pour avancer: organiser des témoignages d'usagers dans le cadre de la semaine de la santé mentale.	Bibliothèque vivante
Prévention	Diverses actions existent déjà en prévention (répertoires, feuilles d'info, rencontres): comment les rendre plus visibles? Le groupe souligne l'importance d'aborder le sujet dès le plus jeune âge et relève certaines difficultés : le manque de temps, de finance et soutien institutionnel.	Prévention dans les écoles Communication
Informations et communication	Les participants soulèvent l'importance de mettre plus d'énergie au niveau de la déstigmatisation auprès du tout public. Ils abordent également la communication entre les professionnels et les usagers.	Newsletter papier réseau Communication Prévention dans les écoles
Quels sont les espaces de liberté pour inventer ensemble ?	Les participants s'interrogent sur la notion de réseau. Faire réseau, c'est : - interroger le « mythe » institutionnel; - mieux faire ce qu'on sait déjà et inventer du neuf; - mieux se connaître pour mieux orienter; - permettre à l'usager d'exister dans toutes ses facettes; - créer des espaces de rencontres et d'échanges. Parmi les freins qui entravent ce processus, sont soulevés le manque de temps, le fait de ne pas être soutenu par la direction/structure et les symptômes excluant.	Apéro/petits déjeuners réseau Collaboration MM et SSM Groupes de travail par fonction
Ethique du R (Rétablissement Réseau)	Les participants mettent en regard un réseau local, organisé à partir d'une philosophie commune et d'une envie de travailler ensemble sur la notion de rétablissement et les réseaux types 107 perçus comme imposés et pensés à la base pour réduire les budgets.	

Activités " bien-être" "inter-centre"	Quelles activités mettre en place, en commun, autour de la notion de "bien-être" qui viendrait en soutien au parcours thérapeutique? Celles-ci pourraient permettre aux usagers et aux travailleurs de sortir des murs. Elles pourraient également aider à rompre l'isolement de certaines personnes.	
La solitude, comment s'intégrer quand on est isolé ?	Les causes de l'isolement sont diverses et les pistes solutions le sont tout autant. Dans les causes, les participants soulèvent l'âge de la personne et le fait de ne pas se sentir utile. Des solutions existent déjà: amikaro, groupes de parole, groupes de soutien, activités communautaires, de quartier, plateforme de bénévolat, les espaces numériques, taxis sociaux... Que pouvons-nous envisager de nouveau?	Communication
Financement	Les participants à cet atelier ont identifié trois types de besoins en terme de financement: - 1er : refinancement des services; - 2eme : financement des nouvelles modalités de travail; - 3eme : financement pour des nouveaux services pour des nouvelles demandes (besoins plus spécifiques) du public. Ils souhaitent mettre le sujet au travail au niveau du réseau et que la coordination puisse les aider à réfléchir de manière plus approfondie sur le sujet.	
Articulation du travail ambulatoire privé avec le réseau Norwest	Le groupe aborde le public qui a besoin d'un réel soutien et d'une mobilisation du réseau (psychologue, médecin, activités communautaires, groupes thérapeutiques...) et pour qui un séjour en psychiatrie n'est pas la réponse adéquate. Comment assurer du lien entre ces différents services?	
Usagers et intervenants, comment collaborer ?	Le groupe rappelle l'importance de partir de l'utilisateur et de ses besoins. Ceux-ci doivent avoir une place dans les structures de soins et dans les réseaux via des comités d'usagers. Il faudrait également organiser davantage de rencontres informelles entre usagers/intervenants. Enfin, ils rappellent l'importance de soutenir la pair-aidance tout comme celle d'améliorer la communication entre le milieu hospitalier et les intervenants extérieurs	Apéro/petit-déjeuner réseau Club Norwest Groupes de travail régionaux 107
Créer un espace de rencontre professionnels et usagers	Comment faciliter la communication entre les professionnels, les proches et les usagers? Quels types d'espaces (informels) pour rencontrer les familles?	Apéro/petit-déjeuner réseau
La mobilité dans l'accompagnement	Le groupe fait le point sur l'offre et ses manquements actuels au niveau du Nord-Ouest. Il faudrait plus d'équipes mobiles d'une manière générale. Il faudrait également penser à inclure les pair-aidants. Le groupe souligne l'intérêt de ce dispositif pour les personnes qui sont isolées.	Participation à la couverture 2b régionale Groupes de travail régionaux 107
Réseau et saturation	La saturation des différents services empêche le travail en réseau. La rigidité des services spécialisés est pointée. Quelques pistes sont lancées: troc/échange de personnel, carte réseau, développer un nouveau projet qui fédère.	Collaboration MM et SSM Groupes de travail par fonction

Oser le changement des mentalités	Les participants font le constat de décalage entre l'évolution de la société et l'immobilisme des institutions, la résistance au changement.	Collaboration MM et SSM Intervisions Brugmann
--	--	---

Ateliers "convergence"		
<i>Description des ateliers qui ont eu lieu l'après-midi.</i>		
Nom de l'atelier	Quoi?	Suivi du projet
Sensibilisation au sein des écoles	Mettre en place des séances de sensibilisation aux questions de santé mentale au sein des écoles secondaire (5eme et 6eme). Volonté de co-créeer avec un usager.	Prévention dans les écoles
Culture et santé mentale	Faciliter les échanges entre centres culturels et acteurs en santé mentale pour susciter une mutualisation, des possibilités d'échanges. Comment intégrer la thématique de la santé mentale dans la programmation culturelle et toucher le grand public?	Culture et Santé Mentale Groupe de travail par fonction
Journal "Infos du réseau"	Création d'un journal pour les professionnels et les usagers reprenant des activités qui peuvent venir soutenir le parcours des usagers et des articles présentant des institutions membres du réseau.	Journal papier réseau
Apéro Réseau	Rencontres informelles pour favoriser les rencontres et l'interconnaissance. Ouvert à tous.	Apéro/petits déjeuners réseau
Bibliothèque Vivante	Témoignages de personnes en souffrance psychique qui deviennent, pour un jour "livre vivant".	Bibliothèque Vivante
Semaine de la Santé	Sensibilisation à la souffrance mentale dans le cadre de la Semaine de la Santé à Molenbeek (Septembre 2019)	
Agent de liaison	Instaurer un nouveau rôle au sein des différentes structures du réseau Norwest pour mettre en adéquation les besoins et les ressources et faciliter la communication intra-réseau.	
Secret professionnel partagé	Organiser une demi-journée d'échange sur le sujet au niveau du réseau Norwest. Pouvoir mettre en place des concertations multidisciplinaires autour de l'usager pour débloquer des situations complexes.	Concertations multidisciplinaires
Plateforme NW	Création d'un site internet pour le Norwest.	Communication
Santé mentale et exil/immigration	Groupe de réflexion autour de la santé mentale et des publics issus de l'exil ou de l'immigration. Comment aborder la problématique (ex : un patient qui déclare être victime de "sorcellerie") avec notre schéma classique de prise en charge ? - Comment faire cohabiter (tabou, tradition, préjugés) entre les intervenants et les familles par rapport au patient ? - Quels sont les freins pour les travailleurs sociaux ?	

Collaboration SSM - MM et Planning Familiaux	Collaboration entre les maisons médicales et les plannings familiaux avec les services spécialisés en santé mentale (formation, sensibilisation, Intervention, supervision) Questionner la sortie de l'hôpital	Collaboration MM et SSM Intervisions Brugmann
Elargir le projet santé/logement de Molenbeek au Nord-Ouest de Bruxelles	Réunir les acteurs logement et santé mentale du Nord-Ouest dans un lieu pour discuter des problématiques qui leur sont spécifiques.	Groupe de travail Logement/Santé Mentale
Organiser une journée entre usagers et professionnels	Organiser une journée qui regroupe usagers et intervenants où on peut discuter du soin, de la psychiatrie, des parcours de chacun et chacune mais aussi simplement apprendre à mieux se connaître.	Petit-déjeuner réseau

CHARTRE DE COLLABORATION ENTRE ANTENNES DU RÉSEAU SANTÉ MENTALE BRUXELLOIS

6 décembre 2019

Les 4 antennes du réseau santé mentale bruxellois (Norwest, Hermès Plus, Rézone et Bruxelles-Est) conviennent du présent cadre de collaboration.

LES ANTENNES PARTAGENT UNE MÊME IDÉE DE LEUR RÔLE :

Les antennes du réseau santé mentale bruxellois ont pour mission d'assurer le lien avec les services psycho-médicaux sociaux locaux et particulièrement les services généralistes (médecine générale, services sociaux).

Le développement et la mise en œuvre des missions des antennes s'inspirent des objectifs de la réforme "Vers de meilleurs soins de santé mentale" : continuité des soins, intégration des services, soins dans la communauté, inclusion sociale, etc.

Cela signifie que les antennes :

- travaillent avec une vision intégrée des soins de santé mentale qui inclut l'ensemble des fonctions de soins en santé mentale
- collaborent avec des services de tous types : assuétudes, grande précarité, handicap, logement, emploi...
- ont un caractère bicommunautaire : les actions s'adressent à tous les Bruxellois et non exclusivement aux néerlandophones ou aux francophones.

Les antennes permettent de travailler à partir de l'expérience et de la réalité des services dans un niveau de proximité que ne permet pas l'étendue du territoire de la région bruxelloise.

Plus particulièrement, les antennes :

- développent des liens avec la première ligne généraliste, (médecin généraliste, maison médicale, etc.) et favorisent leurs connexions avec les services en santé mentale;
- développent des liens avec les services sociaux (les CPAS et les Coordinations Sociales notamment) et favorisent leurs connexions avec les services en santé mentale;
- développent la collaboration autour de l'utilisateur, au niveau local, avec les services de première ligne, les services sociaux, les services en santé mentale et bien d'autres (assuétudes, grande précarité, handicap, logement, emploi...);
- s'articulent avec le projet régional notamment en se faisant le relais des informations transmises par la coordination régionale et en assurant la promotion de « bonnes pratiques » tant en direction des acteurs locaux que de la structure régionale.

En plus de ces missions de base, les antennes développent d'autres activités, en fonction de leurs intérêts et objectifs propres :

- des activités qui facilitent la rencontre et l'interconnaissance entre services ;
- des activités d'information, de promotion de la santé mentale et de dé-stigmatisation;
- de nouveaux dispositifs soutenant l'intégration sociale des personnes, tels que les "lieux de liens" ou le soutien à l'emploi ;
- ...

Les antennes sont un espace de rencontre, de réflexion, d'échanges et d'innovations en rapport avec les nouvelles pratiques de collaboration.

LES ANTENNES COLLABORENT ENTRE ELLES DANS L'EXERCICE DE CES MISSIONS DE LA MANIÈRE SUIVANTE:

Chaque antenne est responsable du développement de ses missions de base dans une zone géographique qui lui est dévolue.

Les territoires suivants ont été choisis, sur base des liens préexistants entre acteurs de proximité :

Norwest	Molenbeek (hors quartiers bordant le canal), Berchem-Sainte-Agathe, Ganshoren, Koekelberg, Jette, Laeken, Neder-Over-Heembeek
Hermes +	Anderlecht, Molenbeek (quartiers bordant le canal), Pentagone et Quartier européen (Bruxelles), Saint-Josse-Ten-Noode, Quartier nord (Schaerbeek, Bruxelles)
Bruxelles Est	Etterbeek, Auderghem, Woluwé-Saint-Pierre, Woluwé-Saint-Lambert, Schaerbeek (sauf Quartier nord), Evere, Haren
Rézone	Forest, Saint-Gilles, Ixelles, Uccle, Watermael-Boisfort, Quartier Louise (Bruxelles).

Toutefois :

- Les antennes sont libres de développer des projets où elles le souhaitent. Dans ce cas, elles s'engagent à proposer une collaboration privilégiée, à l'antenne concernée, qui est libre de s'impliquer ou non.
- Les services sont libres de collaborer avec une autre antenne en plus de celle active sur la zone où ils se situent.

D'une manière générale, les antennes développent une logique de collaboration et de confiance, favorisant les projets communs et la circulation des idées et ce, au service des objectifs généraux de la réforme.

Les antennes échangent régulièrement sur leurs projets et sur leurs méthodes afin de :

- mettre en cohérence leurs actions au niveau des missions de base.
- partager les idées et les bonnes pratiques afin de s'en inspirer l'une l'autre.
- développer des collaborations au cas par cas, en fonction des nécessités des projets.

Ces échanges ont lieu soit au CRR, soit au sein de réunions qui rassemblent les coordinateurs, ou de réunions rassemblant les représentants des 4 antennes.